



RAPPORT D'ACTIVITÉ

Adriers
Antigny
Asnières-sur-Blour
Availles-Limouzine
Béthines
Bouresse
Bourg-Archambault
Brigueil-le-Chantre
Civaux
Coulonges
Fleix
Gouëx
Haims
Jouhet
Journet
La Bussière
La Chapelle Viviers
La Trimouille
Lathus-Saint-Rémy
Lauthiers
Le Vigeant
Leignes-sur-Fontaine
Lhommaizé
Liglet
L'Isle-Jourdain
Luchapt
Lussac-les-Châteaux
Mauprévoir
Mazerolles
Millac
Montmorillon
Moullismes
Moussac-sur-Vienne
Mouterre-sur-Blourde
Nalliers
Nérignac
Paizay-le-Sec
Persac
Pindray
Plaisance
Pressac
Queaux
Saint-Germain
Saint-Laurent-de-Jourdes
Saint-Léomer
Saint-Martin-l'Ars
Saint-Savin
Saulgé
Sillars
Saint-Pierre-de-Maillé
Thollet
Usson-du-Poitou
Valdivienne
Verrières
Villemort



2017

Toute l'information de votre Communauté de communes sur :
www.vienneetgartempe.fr

Création CCVG

Le Préfet est chargé de l'élaboration du SDCI (Schéma de Coopération Intercommunale)

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, poursuit le dispositif de rationalisation des structures intercommunales en prévoyant pour chaque Département, l'établissement d'un nouveau Schéma de Coopération Intercommunale (SDCI).

Le SDCI est un document de programmation destiné à servir de cadre de référence à l'évolution de la carte intercommunale dans la Vienne. Il doit, entre autres, prévoir la constitution d'intercommunalités regroupant au moins 15 000 habitants.

Moins d'une année pour la préparation opérationnelle

Votée en juillet 2015 la loi NOTRe prévoit une mise en place effective des territoires recomposés au 1^{er} janvier 2017, imposant un calendrier serré aux élus locaux pour envisager les contours d'un territoire de projets cohérent et en phase avec les préoccupations quotidiennes.

- > **Été : promulgation de la loi NOTRe**
- > **Automne : premières discussions sur le rapprochement des Communautés de communes du Lussacois et du Montmorillonnais**
- > **Fin d'année : délibérations favorables des instances communautaires**
- > **Février : rattachement de 8 communes au projet**
- > **Mars : mise en place du processus de pilotage et création des groupes de travail et de réflexion**
- > **Avril : lancement du site www.ambition55.fr et de la page officielle Facebook**
- > **Mai : choix du nom Vienne et Gartempe après consultation des publics**
- > **Juillet : rendu des groupes, validation d'une ébauche statutaire**
- > **Octobre : organisation des services**
- > **Novembre : lettre d'information aux habitants, réunions publiques**
- > **Décembre : approbation finale des statuts, arrêté préfectoral de création**



Les élus**Fonctionnement et compétences****Organigramme****Bilan des activités**

○ ENFANCE JEUNESSE	p 10
○ SPORTS - LOISIRS - AGV	p 14
○ SERVICES AU PUBLIC	p 17
○ ÉCONOMIE - EMPLOI - INSERTION	p 18
○ PATRIMOINE - CULTURE	p 22
○ TOURISME.....	p 26
○ SANTÉ.....	p 30
○ HABITAT	p 32
○ URBANISME	p 36
○ NUMÉRIQUE.....	p 40
○ TRAVAUX BÂTIMENTS	p 42
○ MUTUALISATION MAÎTRISE D'ŒUVRE VRD	p 43
○ EAU ET ASSAINISSEMENT	p 43
○ ENVIRONNEMENT.....	p 44
○ GEMAPI	p 47
○ DÉVELOPPEMENT DURABLE	p 48
○ GESTION DES DÉCHETS.....	p 50
○ VOIRIE	p 52
○ POLITIQUES CONTRACTUELLES	p 56
○ AFFAIRES JURIDIQUES ET COMMANDES PUBLIQUES	p 60
○ COMMUNICATION	p 62
○ RESSOURCES HUMAINES	p 64
○ FINANCE	p 66

LA PRÉSIDENTE

LES VICE PRÉSIDENTS



Annie LAGRANGE
Présidente



Jean-Pierre MELON
1^{er} Vice-Président
► Tourisme



Joël FAUGEROUX
2^e Vice-Président
► Politiques contractuelles
► Sports Loisirs



Michel BIGEAU
5^e Vice-Président
► Enfance-jeunesse



Hervé JASPART
3^e Vice-Président
► Gestion du patrimoine
bâti et Travaux
Mutualisation



Yves JEANNEAU
4^e Vice-Président
► Urbanisme, Numérique
Mutualisation



Christophe VIAUD
6^e Vice-Président
► Economie, Emploi,
Insertion



Ernest COLIN
7^e Vice-Président
► Finances -
Ressources humaines



Richard KRZYZELEWSKI
10^e Vice-Président
► Habitat
Instances Paritaires
(CHSCT - CT)



Claude DAVIAUD
8^e Vice-Président
► Voirie
Mutualisation



Patrick CHARRIER
9^e Vice-Président
► Prospective territoriale
► Sports-Loisirs



Jean-Michel FAROUX
11^e Vice-Président
► Economie, Emploi,
Insertion



Michel JARRASSIER
12^e Vice-Président
► Santé



Jean-Marie ROUSSE
15^e Vice-Président
► Patrimoine / Culture



Jacques COMPAIN
13^e Vice-Président
► Eau et Assainissement



Gisèle JEAN
14^e Vice-Présidente
► Environnement - GEMAPI
Transition Énergétique
Gens du voyage

LES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS



Joël FRUCHON
1^{er} Conseiller délégué
▶ Voirie - Marché au cadran



Gérard BOZIER
2^e Conseiller délégué
▶ Finances



William BOIRON
3^e Conseiller délégué
▶ Environnement - GEMAPI
Transition énergétique



Jackie PERAULT
4^e Conseiller délégué
▶ Communication



Raymond GALLET
5^e Conseiller délégué
▶ Services au public
▶ Politiques contractuelles



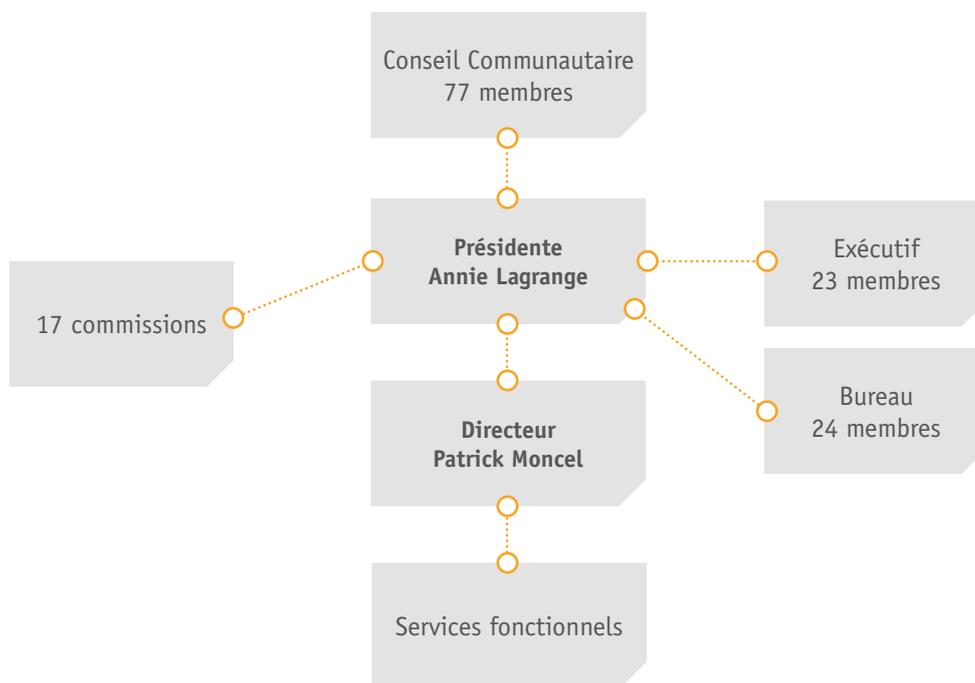
Alain MARTIN
6^e Conseiller délégué
▶ Patrimoine / Culture



Jean BLANCHARD
7^e Conseiller délégué
▶ Gestion du patrimoine bâti et
Travaux - Mutualisation

Fonctionnement

Présentation de la CCVG



Le rôle de la CCVG

La Communauté de communes a pour objet d'associer les communes au sein d'un espace de solidarité, notamment financière, en vue de l'élaboration de projets communs de développement et d'aménagement de l'espace notamment au travers des orientations suivantes :

- > mise en œuvre du projet de territoire
- > développement économique



Compétences, obligatoires, optionnelles, facultatives



Patrimoine culture



Habitat



Tourisme



Sports Loisirs

Enfance jeunesse

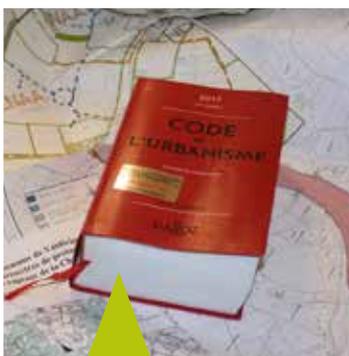


Gestion des déchets

Gens du voyage



Environnement



Urbanisme

Rivières (GEMAPI)



Voirie



Santé

Economie emploi insertion



PÔLE ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Colette FOUSSEREAU

SECRETARIAT GENERAL ASSISTANTE DE POLE

Flavie MARTINEAU

ACCUEIL MAISON DES SERVICES

Karine DAVID

Remplacement : Véronique SCHOUTETEN

FINANCES-COMPTABILITE

Gestionnaire : Christelle ABOT

Assistante comptable : Maryvonne BAUDON, Philippe MARCHAIS

POLITIQUE CONTRACTUELLES

Responsable : Benjamin SANTIAGO

Gestionnaire : Nathalie PENIN

AFFAIRES JURIDIQUES ET COMMANDE PUBLIQUE

Responsable : Anne MAURI

Assistante commande publique : Magali THEVENET

Assistante affaires juridiques : Véronique SCHOUTETEN

Rédacteur marchés publics : Maroufou BODY

PÔLE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Olivier COLIN

ASSISTANTE DE PÔLE

Delphine FUZEAU

SCoT-PLUi-HABITAT

PLUi : binôme Olivier COLIN, Marie-Claude DEMAZEL

Habitat : Marie-Claude DEMAZEL

Suivi PLU : Olivier COLIN

ADS

Responsable instructeur : Sonia TABUTEAU

Instructeurs : Bernadette KOPEC, Sophie GUIGNER

Aide instructeur : Delphine FUZEAU

NUMÉRIQUE-INFORMATIQUE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Administrateur réseaux, responsable du parc informatique Eolien/photovoltaïque : Didier LEJEUNE

Annie LAGRANGE

Présidente

Patrick MONCEL

Direction générale

PÔLE SERVICES À LA POPULATION

Cédric HARENT

ASSISTANTE DE PÔLE

Christelle RABUSSIER

ENFANCE-JEUNESSE

EQUIPE DE MONTMORILLON :

Nadine PROUTEAU, Christine TROUVE, Adeline CHANTEMARGUE, Agnès LAROCHE, Carole REMONDIERE, Karine TEXEREAU

EQUIPE DE VALDIVIENNE :

Christophe HOUR, Valentin GOUPILLON, + équipe d'animation

SPORTS LOISIRS-AIRES D'ACCUEIL GDV

Responsable : Yves KERHAULT

Gestionnaire : Isabelle ROSSIGNOL

CENTRES AQUATIQUES-MONTMORILLON

3 Maître Nageur Sauveteur :

Philippe ADNET, Sabrina BRUNET, Sabine GAUTHIER

2 surveillants de baignade : Charles LEPAIRE, Yann LEPAIRE

3 hôtesse de caisse et agents d'entretien : Bénédicte MERCIER, Patricia SOUILLART, Yollanda PIRIS

3 agents techniques : Guillaume GANZINOTTI, Olivier FIOT, David SANCHEZ

Renfort saisonnier

ST SAVIN, GOUËX, L'ISLE JOURDAIN

Équipes saisonnières

GENS DU VOYAGE

Laurence FERDONNET, Alain ARLAUD,

Stanislas FLECHIER, Jean-Christophe SOUCHAUD

DOJO

Marie-Odile JALLADOT

ANIMATRICE VISIO-ACCUEIL

Laurence LE CLAIRE

COMMUNICATION
Nathanaëlle TOURON

RESSOURCES HUMAINES
Responsable : Stéphanie BOYER
Fabrice NADAL, Sarah BEAUPOUX
Prévention : Mylène GUILLERAND,
Camille ANTOINE
Accompagnateur socio-professionnel :
Sylvie RIO

**PÔLE ATTRACTIVITÉ
DU TERRITOIRE**
Yvonne LEAUTHAUD

ASSISTANTE DE PÔLE
Séverine BOULAY

ÉCONOMIE
Chargés de mission : Jordi CLAYER,
Odile PECHER

EMPLOI-INSERTION
Chargée de mission : Odile PECHER

ASSISTANTE ECONOMIE-EMPLOI
Nathalie PENIN

PATRIMOINE-CULTURE
Chargée de mission patrimoine-culture
Animatrice de l'architecture et du patrimoine :
Béatrice GUYONNET

TOURISME
Directrice Office de tourisme :
Yvonne LEAUTHAUD

SANTÉ
Chargée de mission : Béatrice HARENT

PÔLE TECHNIQUE
David QUIEVREUX

ASSISTANTES PÔLE TECHNIQUE
Martine CESBRON et Valérie SAUTOUR

CHEF DE SERVICE VOIRIE-BÂTIMENT
Franck MOINE

SECTEUR LA TRIMOUILLE
Responsable voirie-bâtiment : Christian HENG
Gestionnaire : Martine CESBRON
Agents techniques : Thierry LETERTRE,
Franck TOUCHARD, Pierre HAURE,
Franck ROUIL, Maxime BREGEAT,
Alexis BUREAU, Philippe MARCHAIS

SECTEUR LUSSAC-LES-CHÂTEAUX
Responsable voirie-bâtiment : Alain ARLAUD
Gestionnaire : Valérie SAUTOUR
Chefs d'équipe : Régis BRANCHEREAU,
Laurent GANOT
Agents techniques : Alexandre LANNAUD, Franck
LHUGUENOT, Frédéric PELE, Jean-Christophe
SOUCHAUD

**CHEF DE SERVICE ENVIRONNEMENT
EMPLOIS VERTS**
Franck MAGNON
SECTEUR LE VIGEANT-MONTMORILLON :
Techniciens : Arnaud CALENDRIER,
Thibault LYONNET
Gestionnaire : Valérie DUMONT
Conducteur d'engins : Guy PACREAU
Mécanicien : David MARCHET
30 Contrat à durée déterminée d'insertion

BUREAU D'ETUDE VRD
Fabien PATRIER

Une contractualisation majeure : le CEJ

Sont d'intérêt communautaire la coordination, le soutien et la mise en place d'une politique à destination de l'enfance (0-6 ans) et de la jeunesse (6-18 ans) par l'intermédiaire de la préparation, de l'instruction et de la signature d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) ou toute autre contractualisation pouvant s'y substituer.

Sont exclues de la présente compétence toutes actions à destination de l'enfance et de la jeunesse exercées indirectement dans le cadre d'une autre compétence, ou non encadrées par un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) ou toute autre contractualisation pouvant s'y substituer.

En 2017 a été signé un Contrat Enfance Jeunesse 2017-2020 (CEJ) établi entre la Communauté de communes Vienne et Gartempe (CCVG), la CAF de la Vienne (CAF 86) et la MSA Sèvres-Vienne (MSA 79-86).

Il s'agit d'un contrat d'objectifs et de développement au service d'une démarche partagée de développement social territorial, qui contribue à la structuration durable des politiques enfance/jeunesse sur le territoire intercommunal.

D'une durée de 4 ans, le CEJ vise à soutenir le développement d'un continuum d'interventions adaptées aux besoins du territoire en direction des enfants âgés de 0 à 17 ans. Il contribue, par la démarche de diagnostic et d'évaluation, à l'optimisation de l'offre d'accueil existante et à son développement en vue de mieux répondre aux besoins des familles et des territoires.

Les actions éligibles sont les suivantes :

- > Pour la petite enfance : les Equipements d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE), les Relais Assistants Maternels (RAM) et guichets uniques, les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP), les ludothèques.
- > Pour la jeunesse : les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), les accueils de jeunes
- > Des fonctions de pilotage et de coordination
- > Des actions de soutien à la formation BAFD et BAFA

Le CEJ 2017-2020 se compose de 5 modules. La CCVG est signataire des modules 1 et 5, les autres modules spécifiques au périscolaire relèvent de la compétence des communes de L'Isle-Jourdain, Montmorillon et Valdivienne qui, à ce titre, organiseront leurs relations spécifiques avec la CAF 86 et la MSA 79-86.

Les dispositions du CEJ 2017-2020 sont reprises dans une convention d'objectifs et de financements.

Un "mix" entre gestion publique et associative sur le territoire

La CCVG a par ailleurs confié à certaines associations locales le soin d'opérer les actions enfance/jeunesse inscrites au CEJ 2017-2020 signé avec la CAF 86 et la MSA Poitou.

La CCVG a fait le choix en 2017 de reconnaître aux MJC de Montmorillon (Claude Nougaro), Lussac-les-Châteaux (MJC 21), L'Isle-Jourdain (Champ libre), Saint-Savin (La Vigne Aux Moines), La Trimouille (MJC ABCD) et Lathus (CPA) leur caractère particulier d'opérateurs techniques spécialisés.

La CCVG contractualise avec les opérateurs techniques de manière pluriannuelle et dans un souci de transparence, au travers d'une convention-type d'objectifs et de moyens.



Crèche Montmorillon

Volet petite enfance

La petite enfance s'entend de l'âge de 3 mois à 3 ans environ à l'entrée à l'école maternelle. Le service enfance/jeunesse de la CCVG est le lien entre les différents acteurs en charge de ce public, son objectif étant de contribuer à l'émergence d'une politique commune et adaptée aux attentes et besoins des familles.

Les principales actions 2017

L'année aura été marquée par la signature du CEJ 2017-2020 avec la CAF 86 et la MSA Poitou ainsi que par le transfert des effectifs petite enfance de la commune de Montmorillon vers la CCVG (6 agents titulaires).

- > **Accompagnement de l'intercommunalisation du multi-accueil, du RAM et de la ludothèque et intégration des moyens humains, techniques et financiers. Réorganisation des postes et du fonctionnement.**
 - > **Poursuite et renforcement des actions existantes (réunions, échanges, formations, mutualisation).**
 - > **Modification des règlements intérieurs et mise à jour des diverses tarifications.**
- Transfert des régies afférentes.

- > Acquisition d'un logiciel de gestion pour le multi-accueil et le RAM, identique à celui utilisé par les opérateurs techniques conventionnés avec la CCVG.
- > Mise en place d'actions d'information et de temps d'échanges pour les assistantes maternelles : formation continue, temps de paroles "professionnelles" animé par des spécialistes.
- > Collaboration et actions transversales régulières entre les services.
- > Intégration de l'agent d'entretien auprès des équipes pour la prise en charge des enfants au quotidien.
- > Mutualisation avec la ville de Montmorillon et collaboration avec les opérateurs techniques conventionnés avec la CCVG.

Perspectives 2018

- > Poursuite des collaborations engagées. Intensification des liens entre structures publiques et associatives à visée de soutien à la parentalité.
- > Etude pour l'extension du périmètre d'intervention du RAM et de la ludothèque.
- > Mise en conformité des locaux du multi-accueil.
- > Intensification de l'utilisation des supports de communications communautaires.

Volet enfance

L'enfance s'entend de 3 à 11 ans, de l'entrée à l'école maternelle jusqu'à la sortie du CM2. Il est rappelé que la CCVG n'est pas compétente sur les actions périscolaires (TAP, garderies...) mais elle peut intervenir principalement par la coordination des acteurs autour de problématiques et valeurs éducatives.

Le service enfance/jeunesse de la CCVG assure le suivi et contribue à l'évaluation des actions dans le cadre du CEJ 2017-2020, le pilotage des réflexions avec les opérateurs techniques conventionnés avec l'intercommunalité, gère et anime l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement 3-11 ans (ALSH) « La Maison Bleue » à Valdivienne.

Les principales actions 2017

- > Accompagnement de l'intercommunalisation de l'ALSH et intégration des moyens humains, techniques et financiers. Réorganisation des postes et du fonctionnement
- > Poursuite des actions existantes
- > Modification du règlement intérieur, du projet pédagogique et éducatif, mise à jour des tarifications. Transfert de la régie afférente
- > Stagiérisation de 2 agents vacataires et passage d'1 agent en emploi aidé à durée déterminée
- > Collaboration et actions transversales régulières avec les autres ALSH présents sur le territoire de la CCVG
- > Mutualisation avec la commune de Valdivienne

La Maison Bleue

Perspectives 2018

- > Poursuite des collaborations engagées. Intensification des liens entre structures publiques et associatives à visée de soutien à l'enfance
- > Projet de rapprochement avec l'ALSH communautaire 12-17 ans « MMT » à Valdivienne pour aboutir à une structure unique. Utilisation intégrale des locaux de l'ancienne école
- > Etude pour la mise en place d'un transport autour de Valdivienne afin de développer l'accueil des mercredis après-midis
- > Investissement dans un minibus 9 places
- > Intensification de l'utilisation des supports de communications communautaires



Volet jeunesse

La jeunesse s'entend à compter de l'entrée au collège jusqu'à la majorité (11-17 ans). La politique de la CCVG en la matière est construite et coordonnée autour des valeurs d'autonomisation du jeune, de sa citoyenneté et de son engagement dans la vie active.

Le service enfance/jeunesse de la CCVG assure le suivi et contribue à l'évaluation des actions dans le cadre du CEJ 2017-2020, le pilotage des réflexions avec les opérateurs techniques conventionnés avec l'intercommunalité. Le service gère et anime l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement 11-17 ans (ALSH) "MMT" à Valdivienne.

Les principales actions 2017

- > **Accompagnement de l'intercommunalisation de l'ALSH et intégration des moyens humains, techniques et financiers. Réorganisation du poste de direction et du fonctionnement.**
- > **Poursuite des actions existantes, notamment des chantiers jeunes**
- > **Mise à jour des tarifications et rattachement à la régie de « La Maison Bleue »**
- > **Stagiérisation sur un poste à temps complet de l'agent en charge de la direction**
- > **Transfert du local de la MMT vers l'ancienne école, à proximité immédiate de l'ALSH "La Maison Bleue"**
- > **Collaboration et actions transversales régulières avec les autres ALSH présents sur le territoire de la CCVG**
- > **Mutualisation avec la commune de Valdivienne**

Perspectives 2018

- > **Poursuite des collaborations engagées. Intensification des liens entre structures publiques et associatives à visée de soutien à la jeunesse**
- > **Projet de rapprochement avec l'ALSH communautaire 3-11 ans "La Maison Bleue" à Valdivienne pour aboutir à une structure unique. Utilisation intégrale des locaux de l'ancienne école**
- > **Intensification de l'utilisation des supports de communications communautaires**

Bons vacances CPA Lathus

Un partenariat existait depuis de nombreuses années entre l'ex-Communauté de Communes du Lussacois (CCL) et le CPA LATHUS pour favoriser l'accès des enfants des communes-membres aux camps d'été. Plusieurs communes de l'ex-Communauté de Communes du Montmorillonais (CCM) avaient également engagé une pratique similaire avec l'association.

Réunie le 24 novembre 2017, la Commission enfance/jeunesse de la CCVG a émis un avis favorable à l'harmonisation communautaire de ce dispositif, avec une participation de 50 € par enfant. Les communes-membres de la CCVG peuvent également fixer un montant complémentaire.

A titre indicatif, durant l'été 2017, le CPA a accueilli 194 enfants issus des communes de la CCVG.



> Centre aquatique communautaire à L'Isle-Jourdain

Il a ouvert ses portes du 17 mai au 3 septembre 2017.

La fréquentation du public est de 5 327 entrées, soit une baisse de 46 %. 985 enfants ont pratiqué la natation en scolaire. 131 personnes sont venues dans le cadre de groupes, 210 en cours d'aquagym, et 80 en cours de natation. 800 nageurs se sont déplacés dans le cadre des activités du Club de natation de L'Isle-Jourdain. Des nocturnes ont été organisées, un soir par semaine jusqu'à 21h30, du 19 juillet au 9 août.



> Centre aquatique communautaire de l'Allochon à Montmorillon

Fréquentation 2017 : 43 441



Écoles	7 900	18,19 %
Collèges	2 331	5,37 %
Groupes	333	0,77 %
Divers	2 433	5,60 %
Clubs	12 728	29,30 %
Public	17 699	40,74 %
Bébés nageurs	17	0,04 %

Des nocturnes jusqu'à 22h ont été organisées les mercredis soirs entre le 19 juillet et le 9 août.

La Communauté de communes Vienne & Gartempe a doté le centre aquatique communautaire d'une structure gonflable. Celle-ci rencontre un franc succès auprès de notre jeune public.

> Centre aquatique communautaire de "La Gassotte" à Saint-Savin



Ouverte au public du 17 mai au 3 septembre, nous avons enregistré 4 967 entrées au niveau du public, soit une baisse de 16 %. 943 enfants sont venus lors de la natation scolaire. 108 personnes sont venues dans le cadre de groupes. Des nocturnes ont été organisées, un soir par semaine, du 19 juillet au 9 août, jusqu'à 22 heures.

> La piscine communautaire à Gouëx

La Communauté de communes Vienne & Gartempe a repris la gestion de la piscine à Gouëx à compter du 1^{er} janvier 2017. La piscine a ouvert ses portes du 1^{er} juillet au 14 août. La CCVG a lancé un marché pour la mise en conformité de la structure (réhabilitation programmée en 2018).

En 2017, 854 personnes ont fréquenté le centre et 128 enfants de Gouëx, soit au total 982 personnes.



La base de canoë-kayak communautaire "Pierre Villessot" à Moussac-sur-Vienne

La base de canoë-kayak à Moussac-sur-Vienne est gérée et animée par l'association Moussac Canoë Kayak (MCK)

Elle propose des descentes en canoë ou en kayak sur une vingtaine de kilomètres de rivière, où alternent des passages d'eau vive et d'eau calme. Toutes les embarcations sont insubmersibles. D'autres pratiques sont également proposées : des descentes de nuit, des balades en "canobus" (9 places) selon le niveau d'eau, des stages d'initiation ou de perfectionnement. Une école de pagaie fonctionne pendant toute l'année scolaire.

En 2017, la fréquentation en juillet-août est de 2 213 personnes et sur la saison complète, de 2 363 personnes.



La base de ski nautique à L'Isle-Jourdain

Chaque année, le Club organise une journée "portes-ouvertes", le dernier week-end de juin, ainsi qu'une démonstration de ski nautique le premier dimanche d'août. En 2017, 803 sorties, 53 sorties en pédalos, 31 licenciés.



Espace Forme au centre aquatique communautaire de l'Allochon à Montmorillon

L'Espace Forme est équipé de :

- > 2 elliptiques : pour le travail des muscles des jambes, et en second des dorsaux, pectoraux, bras et abdominaux.
- > 2 rameurs : pour les muscles des jambes, des bras et des pectoraux.
- > 3 vélos et 1 tapis de course : pour les jambes et les fessiers.

Ces appareils favorisent l'amélioration de la fréquence cardiaque et la tonicité musculaire.

Les personnes peuvent utiliser les 4 appareils, en respectant les temps de repos entre chaque exercice. Ce qui permet de faire travailler tous ses groupes musculaires, et, à long terme, de baisser sa fréquence cardiaque. Les tarifs sont les suivants : 4 € l'entrée adulte, 35 € la carte de 10 entrées, 204 € l'abonnement annuel. L'Espace Forme est ouvert tous les jours de la semaine, en continu. La fréquentation 2017 s'élève à 1 113 personnes (- 19.8 % par rapport à 2016).



Stand de tir à Montmorillon

En 2017, le Club Cible à Montmorillon a enregistré 109 participants (90 adultes et 19 jeunes).

Le Club a organisé le challenge " G. Couvrat " et les championnats départementaux " Armes anciennes ".



Stand de tir à Mauprévoir

La CCVG a lancé une consultation concernant des travaux d'extension du stand de tir existant (tir à 10 m).

Le club "La Patriote" compte une quarantaine de licenciés. En 2017, quatre jeunes ont participé au championnat de France à Lorient.



La halle des sports à Pressac



Halle des Sports de 1 000 m² chauffée et éclairée pouvant accueillir 200 personnes.

A ce jour, les scolaires profitent de cet établissement en semaine. La halle est occupée tous les soirs, les mercredis après-midi, samedis et dimanches. L'intérêt de ce bâtiment a suscité la création de plusieurs associations (hand-ball, badminton, tennis...). L'activité football en salle est en fort développement. Les gradins sont utilisables en lieu fermé par toutes les communes adhérentes de la CCVG.

Boulodrome multi-activités à Saint-Germain



Le boulodrome multi-activités "Espace Raoul PORTE" homologué de 1 000 m², est accessible aux personnes handicapées, et comprend 8 pistes pour les boules lyonnaises ou 16 pistes pour la pétanque, soit une aire de jeu de 26 m sur 31. Les clubs de pétanque et de boules lyonnaises s'entraînent chacun 2 fois par semaine toute l'année.

Dojo à Lussac-les-Châteaux

La CCVG a repris la gestion du dojo à Lussac-les-Châteaux à compter du 1^{er} janvier 2017. L'équipement occupe une superficie de 938 m² pour la partie dojo. Une salle séparée par un mur amovible permet aux associations et aux élèves du collège Louise Michel de pratiquer la gymnastique.



Gymnase du collège Louise Michel à Lussac-les-Châteaux



La CCVG a repris la gestion du gymnase du collège Louise Michel à Lussac-les-Châteaux à compter du 1^{er} janvier 2017. Il est utilisé par les élèves du collège ainsi que par les clubs de badminton et la MJC21.

16 > Fonds d'aide aux transports scolaires

Le Conseil Communautaire a validé la mise en place d'un fonds de concours destiné à aider les communes pour le financement des transports scolaires primaires et maternelles effectués en direction des sites communautaires et pour des sorties culturelles. **La participation de la CCVG s'élève à 50 % du coût des transports.**

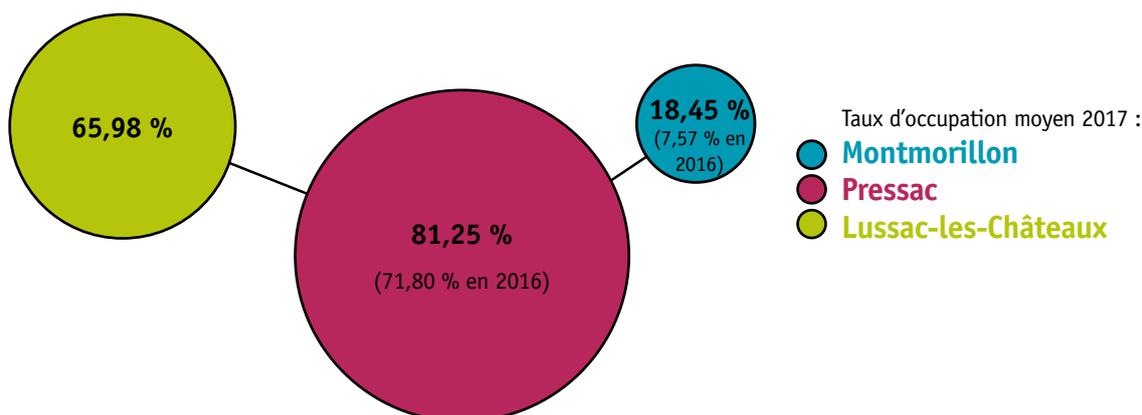
Dans ce cadre, les transports suivants sont pris en compte :

- > Les transports scolaires vers les sites sportifs de la CCVG et pour les activités culturelles et sportives des élèves sur le territoire de la CCVG
- > Les déplacements sur les sites du Parc Floral de la Belle à Magné, du Pôle culturel de la Sabline à Lussac-les-Châteaux, de la Centrale de Civaux
- > Les déplacements liés aux réseaux d'écoles rurales et RPI
- > Les déplacements USEP et sportifs sur le temps scolaire
- > Les déplacements aux cinémas de Montmorillon, La Trimouille, L'Isle-Jourdain, Civray, Confolens et Chauvigny
- > Les déplacements au TAP, à l'Espace Mendès France à Poitiers et au Futuroscope
- > Les déplacements sur Grand Poitiers
- > Les échanges entre écoles du territoire de la CCVG
- > Les déplacements au cirque sur le territoire de la CCVG
- > Les déplacements liés à l'économie du territoire et à l'orientation des élèves
- > Les déplacements vers les équipements sportifs limitrophes au territoire

Les subventions accordées aux communes s'élèvent à 26 311 € pour l'année scolaire 2016/2017.

> Aires d'accueil des gens du voyage

La CCVG a repris la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage à Lussac-les-Châteaux à compter du 1^{er} janvier 2017. Avec Montmorillon et Pressac, elle gère donc 3 aires d'accueil sur son territoire.



Visio accueil : 10 ans déjà !

Voilà maintenant 10 ans que certains habitants disposent dans plusieurs communes d'une borne "Visio-Accueil".

Un équipement permettant de dialoguer en direct avec un conseiller des organismes partenaires.



Acteurs de cette nouvelle offre de service, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail (CARSAT) et la Sous-Préfecture de Montmorillon développent en partenariat avec la Communauté de communes cette nouvelle forme d'accès aux services publics.

Ce système est constitué de bornes dites "utilisateurs", à l'intention des usagers, et de bornes dites "experts", implantées dans les locaux des services publics et organismes sociaux. Facile d'utilisation, pratique, gratuit, le "Visio-Accueil" offre à l'ensemble des habitants de Vienne et Gartempe une porte d'entrée à un bouquet de services.

Les permanences se tiennent uniquement sur rendez-vous dans les mairies, et pour Coulonges à la médiathèque.

Quelques chiffres pour l'année 2017

Nous avons eu 297 visites

En fonction des partenaires :

CAF	153
CPAM	78
CARSAT	66

En fonction des sites :

AVAILLES-LIMOUZINE	66
LA TRIMOUILLE	29
L'ISLE-JOURDAIN	37
SAINT-SAVIN	139
USSON-DU-POITOU	24
MAUPRÉVOIR	2
COULONGES	0

Ecrans dynamiques en projet

La CCVG fait une étude sur la mise en place d'un réseau d'écrans d'information numérique sur des communes-tests. Une demande de subvention a été sollicitée pour une installation en 2018.

Animation économique du territoire

Intégration à la démarche d'Economie Circulaire lancée par le SIMER en partenariat avec l'ADEME

- > Co-construction des bases de données visant à l'identification des entreprises du territoire
- > Objectif : identifier et quantifier les déchets produits par les entreprises du territoire

Session d'accueil d'actifs avec la Chambre d'agriculture à Saint-Martin-l'Ars

- > Participation à la réalisation et organisation de la session d'accueil d'actifs de la Chambre d'Agriculture de la Vienne
- Présentation du territoire
40 porteurs de projets reçus
Visite des équipements productifs du territoire
Visite d'une dizaine d'exploitation du territoire à céder

X'Pédition Sud Vienne !

- > Challenge inter-entreprises à destination des acteurs économiques
- Objectifs : renforcer le réseau des acteurs locaux et faire découvrir le territoire aux acteurs extérieurs
Course à parcours d'obstacles
Une soirée en fin d'évènement
- > 34 équipes en provenance de l'ensemble du département de la Vienne
- Plus de 150 personnes présentes sur l'évènement
- > Organisé en coopération avec le CESV (Club d'entreprises du sud Vienne)



Intégration à la Démarche ADEC T* : mise en place d'un plan d'action pour l'emploi sur les territoires. * Action de développement de l'emploi et des compétences au service d'un territoire

- > Participation à la démarche de l'ADEC T 87

5 Communautés de communes sur les départements de la Vienne, Haute-Vienne et Creuse : Vienne et Gartempe, Haut Limousin en Marche, Gartempe-Saint-Pardoux, Elan-Limousin-Avenir-Nature et Monts-et-Vallées-Ouest-Creuse
1^{er} COPIL le 30/11/2017 : Validation d'un plan d'action et d'un recrutement financé par la DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine unité départementale : 876 fiches actions validées pour 2018.

Organisation de visites d'entreprises avec les élus

Bières de Montmorillon et AMCP à Saint-Savin

- > Etre à l'écoute des chefs d'entreprises
- > Développer la connaissance sur le tissu économique local



Relations avec les clubs d'entreprises (CESV, BNI, GAEL, ADECI) et le MEDEF

- > Mise en place d'actions communes :
- X'pédition : petits déjeuners, lettres d'information, site internet, trophée
Oser Réso, Forum entreprendre à Montmorillon et Poitiers, Forum métallurgie

Oser Reso

- > Financement du business dating organisé par la CCI 86 au CNPE de Civaux
- > Participation de la Collectivité dans l'organisation
- > 220 participants, 140 entreprises représentées

Maison de l'Entreprise

- > Réflexion sur la mise en place d'un lieu d'accueil unique des porteurs de projet du territoire avec la CMA (Chambre de métiers et de l'artisanat) et la CCI (Chambre de commerce et d'industrie) de la Vienne
- > Objectif d'uniformisation des dispositifs d'accompagnement à la création, à la reprise et transmission d'entreprise et au développement des entreprises
- > Objectif de centralisation des informations de l'ensemble des partenaires et institutionnels sur un même lieu

Top des Entreprises

- > Partenariat à l'évènement Top des Entreprises 2017 dans un objectif de visibilité et communication sur le territoire
- > 3 Intercommunalités partenaires sur cet évènement : Grand Poitiers, Grand Châtellerauld et Vienne & Gartempe

Accompagnement des entreprises

Près de 100 entreprises ou porteurs de projet suivis sur 2017

- > Recherche d'aides, appui au montage des dossiers et suivi des dossiers de subvention (Région, FEADER, FEDER)
- > Mise en réseau
- > Recherche de locaux
- > Suivi de la transmission
- > Accompagnement et suivi à la création (cadrage du projet, réflexion commune)
- > Visites d'entreprises
- > Accompagnement des démarches administratives (Permis de construire sur ZAE, relations avec les institutionnels...)
- > Aide à la recherche de salariés
- > Participation aux comités Initiative Vienne
- > Fin des dispositifs Coup de Pouce et BRDE

Immobilier et foncier d'entreprise

Réhabilitation de la Zone Jean Ranger à Montmorillon

(reprise des réseaux, nouvelle voirie et nouveaux aménagements)

- > Près de 600 000 € investis pour moderniser, améliorer et sécuriser les conditions d'activités de 8 entreprises
- > Maintien d'un éclairage nocturne à 30 % (éclairage LED) la nuit pour décourager les actes de vandalisme



Vente d'un terrain à l'entreprise PMM à Lussac-les-châteaux ZAE Les Clairances

- > Activité de construction, entretien et réparation de silos agricoles
- > Entreprise extérieure au territoire

Vente d'un terrain sur la ZAE de Millac à l'entreprise Moreau et Fils

- > Activité de travaux publics, terrassement gros œuvre
- > Entreprise du territoire

Installation d'une boucherie à l'Acropole de Saint-Savin

- > Création d'une nouvelle activité de boucherie sur la place principale de Saint-Savin
- > Location de l'atelier 1 du bâtiment Acropole, Propriété de la Collectivité

Signature du contrat de crédit-bail avec l'entreprise M.E.S.

- > Réalisation et financement d'un bâtiment industriel de 1 700 m² sur la ZAE de la Pitage à Lhommaizé dans l'objectif d'accompagner le développement et le regroupement des activités du dirigeant M. BORDEAU (3 sites auparavant sur 2 communes : Civaux, (M.E.S. & AASTRAGAM TECHNOLOGIES), Vernon (S.U.M.E.C))
- > Crédit-bail de 15 ans permettant à l'entreprise d'être propriétaire de l'ensemble immobilier à terme



MES : zone de la Pitage de Lhommaizé

Lancement du projet technique avec l'entreprise ParisLoire APV

- > Sollicitation de l'entreprise ParisLoire APV pour porter une réflexion immobilière
Activité de transformation et négoce de bobine papier et plastique (notamment alimentaire) ; le cœur d'activité correspond au rachat de bobines abimées, déchirées et à leur reconditionnement (découpe / bobinage / ré-emballage)
- > Entreprise bloquée dans son développement :
Commandes en forte hausse, nécessité de renforcer les équipements productifs (acquisition d'une nouvelle machine)
Ensemble immobilier (productif et stockage) saturé : nécessité de revoir le cheminement de production et la superficie de l'ensemble immobilier
- > L'entreprise doit mener dans le même temps un investissement productif et immobilier :
4 années de résultats positifs, sortie d'une période de crise. Pas de possibilités de porter un endettement sur l'immobilier et l'investissement productif
- > Sollicitation de la Collectivité pour un portage immobilier
(acquisition, modernisation, désamiantage, agrandissement puis revente sur 10 ans)

Aménagement de l'extension de la ZAE du Grand Buisson à Verrières

- > Réalisation du plan d'aménagement, suivi de sollicitations administratives et commande des travaux
- > Gestion budgétaire de l'aménagement

Aménagement de l'extension de la ZAE de la Barre à Montmorillon

- > Suivi du Permis d'Aménager et des évolutions d'instructions
- > Relation et négociations avec les services environnementaux (projet soumis à étude d'impact)
- > Préparation et diffusion d'information en vue de la mise en place de l'enquête publique en 2018

Stratégie et planification

Fusion : nouvel ensemble Communauté de communes Vienne et Gartempe

- > Mise en place des préconisations des élus sur la fusion
- > Gestion de la transmission des dossiers des informations économiques stratégiques au nouvel exécutif
- > Récupération des dossiers techniques de l'ensemble des anciennes collectivités
- > Appropriation des dynamiques économiques et de la relation des acteurs des nouveaux territoires
- > Création d'un service Développement Economique, Emploi et Insertion

Contractualisation

- > Participation aux ateliers liés à la contractualisation régionale avec la Communauté de communes du Civraisien en Poitou
- > Préparation des actions et fiches projets à cette destination

SCoT

- > Construction des éléments techniques sur le développement économique à destination du SCoT Sud Vienne
- > Appropriation des enjeux et échanges sur une nouvelle stratégie foncière
- > Identification et alerte des points stratégiques du territoire à intégrer au document

Commissions : construction d'une stratégie et proposition de priorité

- > Organisation de la réflexion des élus de la Commission Développement Economique, Emploi et Insertion sur la nouvelle stratégie de développement économique du territoire
- > Préparation des supports, fourniture des éléments stratégiques du territoire
- > Bilan et construction du document cadre sur la stratégie

Emploi

Clauses sociales dans les consultations des entreprises

- > Accompagnement de communes

Espace Régional d'Orientation

- > Coordination du dispositif
- > Organisation de réunions de concertations avec les partenaires

Organisation d'évènements

- > Forum Entreprendre, forum des métiers de la métallurgie, forum aide à la personne, journée découverte d'entreprises avec les agents des chantiers d'insertion

Suivi et financement accordé des 4 chantiers d'insertion du territoire

- > Participation aux comités de pilotage et points d'activité
- > Organisation d'une journée de visites d'entreprises

Suivi et financement de la Mission Locale

- > Participation aux réunions et points d'activité réguliers

Transmission d'une dizaine d'offres d'emploi aux agents des chantiers d'insertion et à la Mission Locale

Suivi du projet de réhabilitation de l'ancienne halle de marchandises de St-Savin

- > Mise en relation des partenaires élus-formation - maître d'œuvre

Animations

Programmation multi-facettes en Vienne & Gartempe !

Le programme d'animations s'est décliné tout au long de l'année avec, la mise en valeur de la thématique "patrimoine des XIX^e et XX^e siècles".

Les P'tites balades, les animations thématiques, l'actualité du patrimoine.



Ci-dessous tableau récapitulatif des types de fréquentations :

Animations	Visiteurs	Animations	Moyenne
Événementiels			
Concerts "Au fil des Notes"	1014	5	203
Visites "Au fil des Notes"	287	5	57
Week-end "Fête des paysages"	301	16	21
Journées européennes du patrimoine	175	3	58
Visites Festival des Lumières	60	4	15
<i>Sous total événementiels</i>	<i>1837</i>	<i>33</i>	<i>56</i>
Autres thématiques			
P'tites balades	722	20	35
Actualité du patrimoine	160	2	80
Total visiteurs au global	3033	63	48
Villesalem			
Groupes	157	7	22
Total visiteurs hors scolaire	3642	125	29
Enfants scolaires			
Total Global	3750	130	29

Au fil
des notes

La fête des paysages :
Randonnée patrimoine
sur les châteaux,
Fougeret (Queaux)



La fête des paysages
Balade LPO en canoë,
paysages, faune, flore
le long de la Vienne



Au Fil des Notes :
Visite de Montmorillon
en amont du concert



Au Fil des Notes : Concert à Lathus



Au Fil des Notes :
Concert au Vigeant

La Fête
des paysages



La Fête des paysages : Contes aux pieds du viaduc à L'Isle-Jourdain

Les p'tites
balades

Les P'tites balades :
Visite contée à Availles-Limouzine



Les P'tites balades : Liglet



Les P'tites balades : Liglet



Les P'tites balades :
Mauprévoir



Les P'tites balades :
Mauprévoir

Les P'tites balades : La Bussière



Les P'tites balades :
Plaisance



Les P'tites balades :
Paizay-le-Sec



Les P'tites balades :
Luchapt



Actions éducatives :
Bâtisseurs en herbe :
atelier maquette d'arc en
plein cître



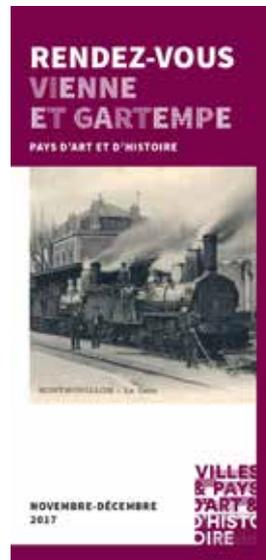
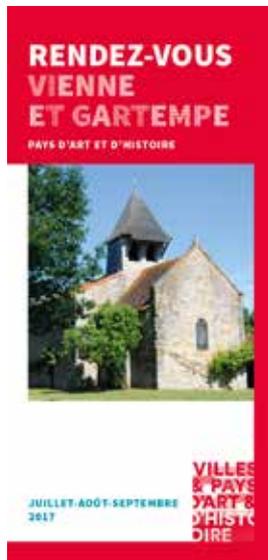
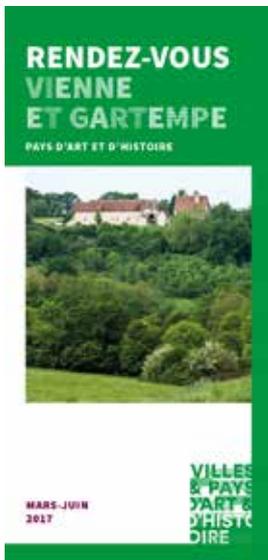
Actions éducatives :
Visite de l'église
d'Usson-du-Poitou



Actions éducatives

Communication

Afin de communiquer sur les animations, trois programmes annuels et un programme spécifique pour la Fête des paysages ont été édités.



Les actions ont également bénéficié :

d'une vingtaine d'interviews radio (France Bleu Poitou, Radio Agora), de deux reportages France 3, d'une vingtaine d'articles de presse (Nouvelle République, Centre Presse, Vienne Rurale) et de nombreux messages sur la page Facebook Pays d'art et d'histoire pour chaque animation.

Patrimoine

Signalétique patrimoniale :

Deux projets de signalétique patrimoniale (pupitre en lave émaillée) ont été programmés sur deux sites du territoire en lien avec l'actualité du patrimoine et la thématique annuelle :

- > Valorisation de l'église de Salles-en-Toulon suite aux restaurations de l'édifice.
- > Valorisation du poste français sur la ligne de démarcation à Saint-Martin-l'Ars (patrimoine XX^e siècle).

Publications :

Une publication dans le cadre de la thématique annuelle sur l'histoire du chemin de fer en Vienne et Gartempe a été programmée pour valoriser le travail de recherche fait tout au long de l'année à l'occasion des visites et conférences.

Expositions :

Une exposition de photos anciennes inédites, en partenariat avec le Musée de Montmorillon, a permis de valoriser le patrimoine de Montmorillon.

Plusieurs expositions sur le patrimoine du territoire ont été présentées au sein de la CCVG et prêtées à des communes et des partenaires extérieurs pour des manifestations.

Prieuré de Villesalem

Le site a été ouvert à la visite du 1^{er} juillet au 31 août, tous les jours sauf le mardi, de 14h30 à 18h30 et pour les Journées européennes du patrimoine (16-17 septembre) de 10h30 à 12h30 et de 14h à 18h.

La guide conférencière a accueilli 452 personnes sur le site pendant cette période, pour des recettes s'élevant à 1007,50 €.

Le bail de location avec l'État est arrivé à échéance fin 2017, et le cahier des charges sécurité commandé par la DRAC a été reçu en début d'été.

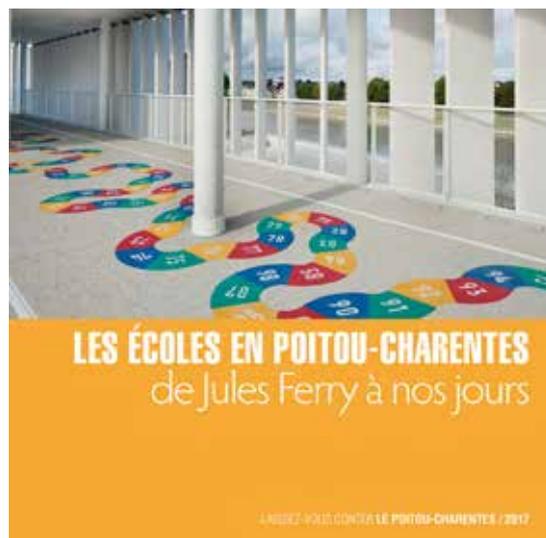


Visite avec un groupe de randonneurs à Villesalem

Réseau Villes et Pays d'art et d'histoire, Région Nouvelle-Aquitaine

“Les écoles en Poitou-Charentes de Jules Ferry à nos jours”

Le livre, réalisé par la DRAC et le réseau régional des Villes et Pays d'art et d'histoire a été présenté officiellement à Angoulême le 7 décembre 2017. Quatre écoles de la CCVG sont concernées par la publication : école de Mazerolles, école d'Adriers, école de Lathus, école de Château-Gaillard à Queaux. Ce livre est désormais en vente en librairies et maisons de la presse.



Culture

Écomusée

La Convention pluriannuelle sur objectifs

signée avec l'association et la Communauté de communes du Montmorillonais en 2014, est arrivée à échéance en 2017. Un comité de pilotage a été mis en place et s'est réuni deux fois afin de préparer une nouvelle convention pour l'année 2018. La subvention annuelle s'élève à 20 000 €.

Écoles de musique

Plusieurs réunions de travail ont permis de réunir les écoles de musique afin de définir les objectifs de la CCVG en matière d'éducation musicale et aboutir à un schéma de fonctionnement en 2018 prenant en compte la préoccupation des élus sur les points suivants :

- > l'éducation musicale du jeune public,
- > l'amélioration de l'offre sur le territoire d'un point de vue géographique,
- > la mutualisation des moyens (professeurs, déplacements...).

Le Département, qui va mettre en place son nouveau schéma de développement des enseignements artistiques, est associé à la réflexion de la CCVG.

En 2017, la CCVG a apporté son soutien financier :

- > à l'EMIG, à hauteur de 13 623 €,
- > à la MJC 21 – partie école de musique, à hauteur de 3 265 €.

MJC

Plusieurs rencontres ont eu lieu en 2017 dans la perspective de définir le rôle et le soutien de la CCVG dans le projet culturel de ces structures.

La CCVG a également soutenu financièrement le magazine La Bouli' qui réunit toutes les programmations des MJC du territoire.

En 2017, la CCVG a apporté son soutien :

- > à la MJC 21 (10 850 €),
- > au réseau des MJC pour La Bouli', magazine de diffusion de la programmation culturelle des MJC du territoire (4 000 €).

Fonds d'aide aux communes, patrimoine et culture

Ce fonds d'aide aux communes a pour objectif de soutenir des manifestations culturelles professionnelles et la restauration du patrimoine non protégé.

Douze dossiers communaux ont été validés en 2017 pour un montant de subventions accordées de 7 970 €.

EPCC abbaye de Saint-Savin et vallée des fresques

La CCVG est membre fondateur de l'EPCC et à ce titre participe annuellement à hauteur de 168 720 €.

Écomusée



Fusion, création, restructuration

2017 : Une année marquée par la fusion des offices de tourisme, la création de l'office de tourisme Vienne et Gartempe et la restructuration de la compétence tourisme sur le territoire de la CCVG.



Janvier 2017 :

Création de l'office de tourisme communautaire Vienne et Gartempe du fait de la loi NOTRe.

Dissolution des associations :

Les associations qui géraient avant 2017 les offices de tourisme de Montmorillon, Lussac-les-Châteaux, L'Isle-Jourdain, La Trimouille, Saint-Savin et Availles-Limouzine ont été dissoutes.

De SPIC (Service public industriel et commercial) à EPIC (Établissement public industriel et commercial) :

La Communauté de Communes a repris la gestion de ces établissements sous forme d'un SPIC puis d'un EPIC en juillet 2017

A chacun son rôle :

Le point d'accueil de Montmorillon a été défini comme office de tourisme communautaire. Les autres points d'accueil ont quant à eux été défini comme Bureaux d'Information Touristique.

Taxe de séjour

La taxe de séjour a été mise en place par la Communauté de communes au 1^{er} Janvier 2017.

Nous pouvons tirer un premier bilan de cette première année de perception de la taxe. (Sont exclues les communes de La Bussière et de Saint-Pierre-de-Maillé qui n'étaient pas concernées pour 2017 par la taxe de séjour communautaire).

Hébergements recensés sur le territoire de la CCVG :

Hébergements recensés dans la BDD taxe de séjour	Quantité	Nombre de lits	Hébergements sur les communes de l'ex chauvinois	Quantité	Nombre de lits	TOTAL hébergement	TOTAL lits
Hôtels	16	465	Hôtels	1	10	17	475
Chambres d'hôtes	52	319	Chambre d'hôtes	4	42	56	361
Meublés	173	978	Meublés	24	170	197	1148
Campings	13	1608	Campings	2	439	15	2047
Villages Vacances	1	95	Villages Vacances	1	250	2	345
Hébergements de groupes	11	312	Hébergements de groupe	1	15	12	327
TOTAL	266	3777	TOTAL	33	926	299	4703

Commentaires : Une bonne participation des hébergeurs à la collecte et au reversement de la taxe de séjour.

On observe que les hôtels sont les plus gros contributeurs de la taxe de séjour, que la saison touristique débute sur le territoire dès le mois d'avril. Le second trimestre de collecte de la Taxe de séjour est presque aussi élevé que le 3^e trimestre.

Actions office de tourisme !

L'accueil hors-mur : Présence de l'office de tourisme à la fêtes des paysages, à X'Pédition Sud Vienne et au salon du livre à Montmorillon.



Site internet et réseaux sociaux : harmonisation en créant une unique page facebook et un site internet portail permettant de regrouper les sites des anciens offices de tourisme :

Fréquentation des réseaux sociaux en forte hausse :

- > + 42 % pour Facebook
- > + 37 % pour Instagram
- > + 276 % pour twitter (de 17 à 64 abonnés)

Fréquentation des sites internet : baisse d'environ 25 % (expliqué par le manque de lisibilité dû aux 6 sites différents).

Développement des hotspots wifi dans l'ensemble des points d'accueil du territoire.

**Installation de 2 bornes numériques :
La Trimouille / Availles-Limouzine.**



Publications 2017 :

- > Carte touristique
- > Carte de visite
- > Affiches

Reportage photo et vidéo : 2 000 photos réalisées, captation vidéo (près de 30 sites touristiques visités)

Top tourisme : Pour la deuxième année consécutive, la Communauté de communes Vienne & Gartempe a été partenaire de l'évènement organisé par la Nouvelle République le 12 octobre 2017, récompensant les sites touristiques du Département de la Vienne.

Création d'une newsletter : Envoi mensuelle à près de 1 000 contacts.

Partenariat avec l'ATV pour les mercredis de l'été sur l'office de tourisme de Saint-Savin (plus de 110 participants) et de L'Isle Jourdain (75 participants).

Participation aux bourses d'échange de documentation :

- > Département de la Vienne
- > Département de l'Indre
- > Département de la Charente
- > Département de la Haute-Vienne

Réalisation de deux Eductours sur les communes de La Bussière, Saint-Pierre-de-Maillé, Valdivienne et Civaux (plus de 60 participants : élus, acteurs touristiques, technicien de l'office de tourisme).



Nom de destination, slogan, charte graphique : travail collaboratif avec les élus et les acteurs touristiques afin de définir le nom de destination du territoire.

- > Nom de destination : Sud Vienne Poitou (SVP)
- > Slogan : Surprenez-vous !



Projets touristiques

Val de Vienne Sensations :

est un pôle touristique qui regroupe 6 communes : Le Vigeant, L'Isle-Jourdain, Millac, Moussac-sur-Vienne, Queaux, Availles-Limouzine. De l'adrénaline à la détente, le territoire Val de Vienne Sensations possède une multitude d'activités : saut à l'élastique, parcours aventure, ski nautique, canoë kayak, randonnée... Le service tourisme de la Communauté de communes et l'office de tourisme ont accompagné toute l'année le développement du projet Val de Vienne Sensations :

> Réalisation d'outils de communication :

Plaquette et site internet www.val-de-vienne-sensations.fr

> **Accompagnement au montage du projet bâtiment d'accueil du Vigeant : Montage financier et aide à l'obtention des subventions**

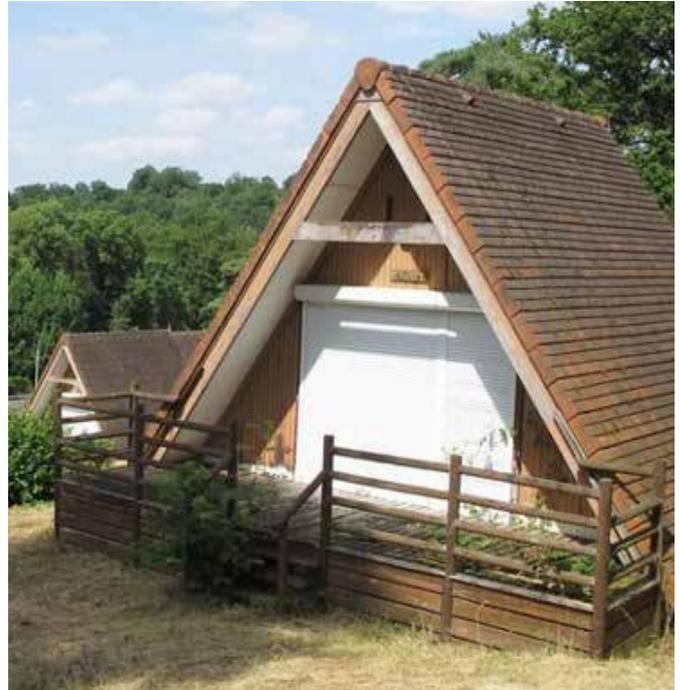
> **Accompagnement à l'étude de projet de réalisation d'une passerelle himalayenne Le Vigeant – Millac**

> **Accompagnement pour la reprise et la réhabilitation du centre de Jousseau par un porteur de projet privé** (projet à ce jour abandonné).

L'EuroVélo 3 : Coordination des différentes communes longeant la vallée de la Vienne pour définir un tracé alternatif à la proposition du département. Pour rappel, le projet EuroVélo 3 est une route cyclable traversant l'Europe de la Norvège à l'Espagne et longeant la Vienne sur notre territoire.

La vallée des émotions :

Réhabilitation du Village de Vacances de Brigueil-Le-Chantre aujourd'hui inexploité et recherche d'investisseurs.



Sensations
fortes
assurées en
2017



Installations et projets immobiliers



La Trimouille

7 installations en profession libérale

- > 1 médecin à L'Isle-Jourdain
- > 2 kinésithérapeutes à la Maison de santé de la Trimouille
- > 2 kinésithérapeutes à Montmorillon
- > 1 kinésithérapeute à Valdivienne
- > 1 sage-femme à Montmorillon

Organisation des travaux du pôle de santé L'Isle-Jourdain - Adriers en novembre 2017

- > Une maison de santé pluridisciplinaire à L'Isle-Jourdain, composée de deux médecins généralistes, d'un chirurgien-dentiste, d'un kinésithérapeute et d'un infirmier. Un cabinet actuellement vacant est prévu pour l'accueil d'un deuxième dentiste.
- > Une annexe à cette maison de santé à Adriers, composée d'un médecin généraliste et de deux infirmières. Un cabinet supplémentaire est prévu pour l'accueil d'un deuxième médecin.



Adriers

Prospection de nouveaux professionnels

- > Participation à 4 journées de choix de stages d'étudiants en médecine générale à la faculté de Poitiers.
- > Rencontre des futurs professionnels pour leur présenter les opportunités d'installations sur le territoire et promouvoir le cadre de vie.



Campagne de prospection nationale (mailing) auprès de 30 000 contacts, suite à l'achat de coordonnées professionnelles : médecins généralistes, kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes, ophtalmologues et orthophonistes

- > 13 professionnels ont contacté le service santé suite à cette campagne.
- > 5 visites de cabinets et maisons de santé ont été organisées sur le territoire.



Animation territoriale de santé

Un évènement annuel : la Semaine de la santé 2017

- > 50 animations proposées
- > 40 partenaires
- > Fréquentation des animations sur la semaine : 850 personnes

Le Contrat Local de Santé Vienne et Gartempe :

- > 3 comités de pilotage réunissant les acteurs institutionnels et médico-sociaux locaux.
- > Nombre d'actions mises en œuvre dans le cadre du Contrat Local de Santé : 203 actions menées sur le territoire en termes de nutrition, accès aux droits et aux soins, aidants familiaux, prise en charge des personnes âgées à domicile, activités physiques, santé mentale, prévention des addictions, prévention des cancers et maladies chroniques.

Enquêtes Santé à destination des Maires, des habitants et des professionnels de santé en octobre 2017 : 450 retours



Les résultats de ces enquêtes ont révélé des besoins auxquels le prochain Contrat Local de Santé apportera des réponses concrètes :

- > Agir sur la problématique de désertification médicale
- > Renforcer la prise en charge des personnes en perte d'autonomie et en situation précaire : accès aux droits et aux soins, mobilité, travail en réseau, prévention.
- > Renforcer la prévention auprès des jeunes publics : alimentation, sexualité-contraception, activité physique, addictions, parentalité.
- > Répondre aux problématiques de santé identifiées :
 - Le renoncement aux soins
 - La santé mentale
 - L'hygiène corporelle et bucco-dentaire
 - Les addictions
 - Le surpoids-obésité-sédentarité
 - Les maladies chroniques

La participation de la CCVG à deux campagnes de santé publique :

Prévention des AVC :

- > Une émission de radio avec Radio Agora le mardi 24 octobre 2017 de 12h à 13h : un direct pour sensibiliser sur les bons gestes à adopter, en présence de la pharmacie Saint Nicolas de Montmorillon, d'un infirmier libéral et de la CCVG.
- > Un café prévention le mercredi 25 octobre 2017, de 8h30 à 12h30, au Centre Leclerc de Montmorillon : autour d'une boisson offerte par la Communauté de communes les clients du centre commercial ont pu s'informer pour prévenir les AVC. En présence de professionnels de santé du CHU de Poitiers, Pôle Montmorillon (une diététicienne), de cinq étudiants infirmiers de l'IFSI de Poitiers. Près de 60 prises de tensions effectuées.

Moi(s) sans tabac :

- > Des sensibilisations à destination du grand public via les professionnels de santé, les entreprises et collectivités publiques.
- > 6 émissions de radio avec Radio Agora, au cours du mois de novembre de 12h à 13h, les jeudis sans tabac : les solutions pour arrêter, l'assiette et l'arrêt du tabac, le tabac chez les jeunes, le tabac au travail, et des témoignages.
- > Un ciné-débat le jeudi 9 novembre 2017 à 20h30, au cinéma Le Majestic à Montmorillon.

2 lettres d'informations numériques du Contrat local de santé (mai et octobre)



PIG (Programme d'Intérêt Général)

138 logements ont fait l'objet d'une attribution de subvention sur l'année 2017, parmi lesquels :

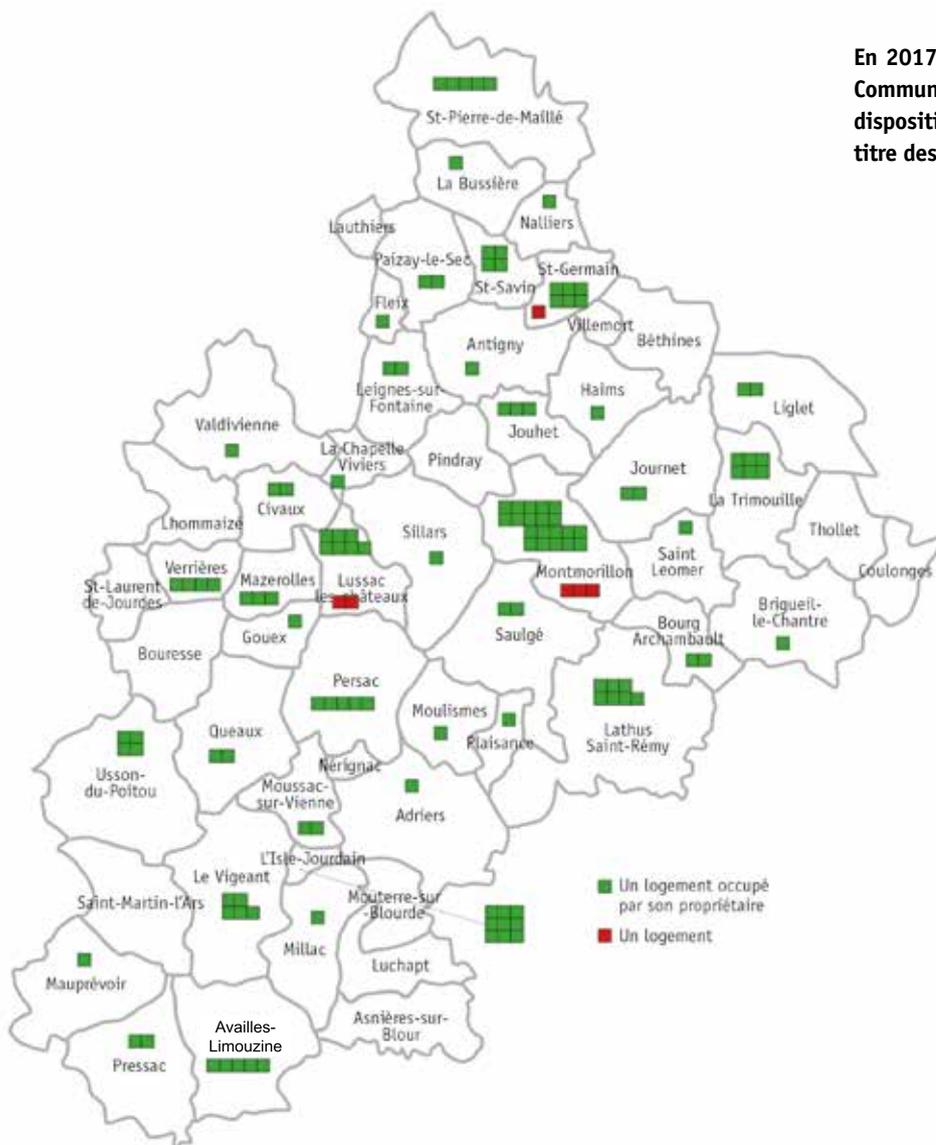
- > 132 logements occupés par leur propriétaire
- > 6 logements locatifs

Montant de travaux engendrés par ces opérations de réhabilitation :

- > 2,1 M€ (travaux réalisés ou en cours)
- > 1,2 M€ de subventions accordées (tous financeurs confondus)



Carte de localisation des opérations subventionnées au 31/12/2017

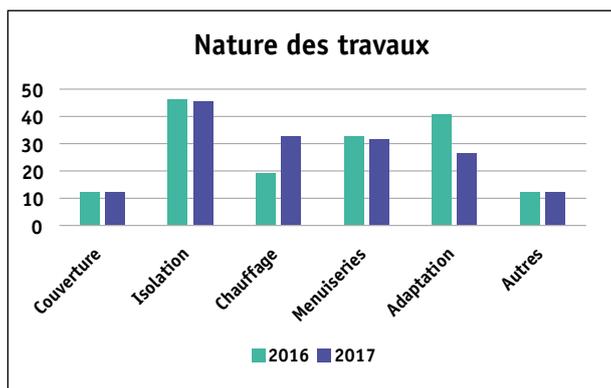


En 2017, la commission habitat réunissant les élus de la Communauté de communes ainsi que les financeurs du dispositif, et examinant les demandes de subventions au titre des fonds communautaires, s'est réunie 5 fois.

L'ensemble des opérations présentées à l'ANAH ont fait l'objet d'une aide de la CCVG, soit en complément d'une aide de l'ANAH et du Conseil Départemental, soit en intervention seule.

A ce titre, 18 opérations ont bénéficié des seules aides communautaires, car non éligibles à l'ANAH : 15 logements occupés par leur propriétaire pour le remplacement de menuiseries extérieures, le remplacement de chaudières, pour un montant de subventions global alloué par la CCVG de 13 060 € ; et 3 opérations de propriétaires bailleurs pour des travaux de rénovation thermique (montant de subventions global alloué : 1 799 €).

Caractéristiques des opérations de "propriétaires occupants" en 2017



- > Les travaux réalisés majoritairement : travaux d'économie d'énergie (isolation des logements, chauffage, remplacement des menuiseries extérieures).
- > Les travaux d'adaptation des logements visant au maintien à domicile des personnes âgées sont en recul par rapport à 2016.
- > Montant moyen des travaux : 14 872 €
- > Montant moyen des subventions : 8 693 € (en baisse par rapport à 2016), soit 58 % de subventions en moyenne.
- > 82 % des foyers bénéficiaires sont de petite taille 1 à 2 personnes, et les plus de 60 ans sont les plus représentés.
- > Les revenus annuels sont compris entre 10 000 € et 15 000 €.
- > 67 % des foyers réalisent plus de 10 000 € de travaux.
- > Les logements subventionnés sont majoritairement de grands logements et plutôt anciens.

Caractéristiques des opérations locatives en 2017

Seulement 6 opérations locatives parmi lesquelles :

- > 2 opérations sur Montmorillon : réalisation de travaux lourds et remise aux normes suite à une vacance des logements
- > 4 opérations sur le reste du territoire : réalisation de travaux d'amélioration (remplacement de chaudières, travaux d'isolation et remplacement de menuiseries extérieures).

Ces logements font l'objet d'un conventionnement avec l'Etat/ANAH garantissant la mise en location du logement pendant 9 ans, le respect d'un loyer plafond (6,95 €/m² en 2017) et l'occupation par des ménages à ressources modérées (1 880 €/mois pour une personne seule ; 2 510 € pour un couple).

- > montant moyen des travaux : 20 332 €
- > subvention moyenne : 8 944 €, soit 44 % du coût des travaux
- > surface moyenne des logements locatifs : 77 m² (1 logement T2, 3 logements T3, 1 T4 et 1 T5).



La lutte contre les logements insalubres /indignes

En 2017, une quinzaine de situations font l'objet d'un suivi dans le cadre du comité de suivi mis en place sur le territoire avec les acteurs sociaux locaux (Maison Départementale de la Solidarité, Pôle Logement de la MJC de Montmorillon, le réseau gérontologique) et SOLIHA VIENNE opérateur du suivi-animation du PIG.

Rappel sur le Programme d'Intérêt Général (PIG)

Les principaux financeurs du programme sont l'Etat/ANAH, le Conseil Départemental, la CCVG, ainsi que les caisses de retraite. Le dispositif soutient les travaux réalisés dans les logements occupés par leur propriétaire ou mis en location. Différentes aides financières peuvent être allouées selon certaines conditions (logements occupés à titre de résidences principales, logements de plus de 15 ans, type de travaux réalisés, conditions de ressources des occupants, engagement du bailleur, etc.) :

- > **30 % à 80 % de subventions pour les propriétaires occupant leur logement,**
- > **0 % à 40 % de subventions pour les propriétaires bailleurs,**

Le dispositif a été prolongé par avenant en début d'année 2017, et est en vigueur jusqu'en janvier 2019.

Pour tout renseignement et aide au montage des dossiers de subvention :
SOLIHA VIENNE au 05 49 61 61 86

Rappel des permanences d'accueil et d'information :

- > **Lussac Les Châteaux (salle Jean Réault, au 1^{er} étage de la Poste) : le 1^{er} vendredi du mois, de 10h à 12h.**
- > **Montmorillon (centre médico-social, 4 rue des Ricollets) : le 4^e mercredi du mois, de 10h à 12h.**
- > **Permanences itinérantes sur les communes de : Availles-Limouzine, L'Isle-Jourdain, La Trimouille, Saint-Savin, Usson-du-Poitou et Valdivienne (se renseigner en mairies).**

OPAH Centres bourgs 2017-2023

Opération de revitalisation du centre-ville de Montmorillon et de développement du territoire

La candidature de la ville de Montmorillon et de la Communauté de communes a été retenue en 2015 à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de revitalisation des centres bourgs lancé en 2014 par le Ministère du Logement et de l'Égalité des territoires, et piloté par le CGET (Commissariat général à l'égalité des territoires).

L'OPAH Centres bourgs constitue le volet habitat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) et est portée par la CCVG, maître d'ouvrage de l'opération.

L'étude pré-opérationnelle, réalisée de décembre 2015 à octobre 2016, a permis d'aboutir à la délimitation de périmètres d'OPAH opérationnels sur le centre-ville de Montmorillon, les centres bourgs d'Availles-Limouzine, de La Trimouille, de L'Isle-Jourdain avec le quartier Bourpeuil du Vigeant, de Lussac-Les-Châteaux, de Saint-Savin, d'Usson-du-Poitou et de Verrières. L'étude a également permis d'aboutir à la rédaction de la convention de mise en œuvre de l'opération avec les partenaires financiers (ANAH/État, Conseil Départemental de la Vienne, Région Nouvelle-Aquitaine, Caisse des dépôts). Cette convention a été signée le 11 décembre 2017, après mise à disposition du public pendant un mois.

- > **durée de l'opération : 6 ans**
- > **10 millions d'euros de travaux estimés**
- > **fonds d'aides de 6 millions d'euros (ANAH, Département de la Vienne, CCVG, communes concernées)**
- > **objectif de 350 logements rénovés**
- > **L'OPAH doit contribuer aux objectifs de reprise de logements vacants dans les centres bourgs prévus au SCoT et au PLUi.**

Un opérateur a été recruté dans le cadre d'une procédure de marché public fin 2017, pour commencer le suivi animation de l'OPAH en 2018 : URBANIS au 07.01.07.29.34

L'OPAH Centres bourgs est mise en œuvre en parallèle du dispositif PIG HABITAT en cours sur le territoire, le périmètre du PIG concernant le territoire résiduel.

Le logement des jeunes / les Résidences Habitat jeunes

Dans le cadre de l'AMI centres bourgs, la ville de Montmorillon et la Communauté de communes ont confié courant 2016 la réalisation d'un diagnostic sur les besoins en logements des jeunes sur le territoire à l'URHAJ (Union régionale pour l'hébergement et l'habitat des jeunes). Les conclusions de cette étude ont été présentées devant un comité de pilotage le 27 mars 2017.

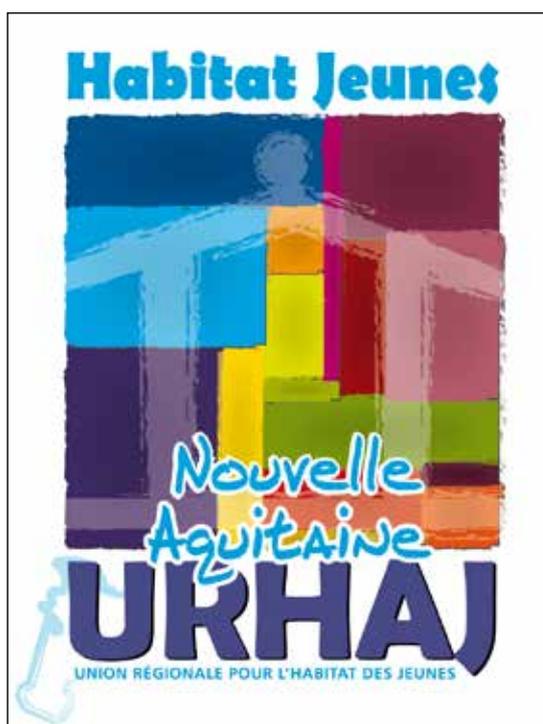
L'étude a mis en évidence 3 profils de jeunes avec des besoins de logements spécifiques :

- > Les jeunes en mobilité professionnelle ou scolaire
- > Les jeunes rencontrant des difficultés socio-économiques avec besoin d'accompagnement spécifique (profil des jeunes suivis par la Mission Locale Rurale Centre et Sud Vienne : environ 1860 jeunes dont : 200 sur le Montmorillonnais, 170 sur le Lussacois, 70 autour de l'Isle Jourdain, 30 sur le Trimouillais...)
- > Les jeunes en début de parcours professionnel, en pré-installation

4 territoires de réflexion autour de projets ont été proposés, ayant leurs propres caractéristiques et problématiques :

- > le Montmorillonnais : projet de création d'une nouvelle Résidence Habitat Jeunes (RHJ) rue Jean Moulin (proposition de 14 logements) et besoin de réhabilitation des RHJ existantes (Solférino et Augustin)
- > le Lussacois : projet de création d'une RHJ rue Recteur Pineau (proposition de 9 logements et une chambre)
- > le sud de Vienne et Gartempe : redéfinition de la RHJ existante à La Closeraie de l'Isle Jourdain
- > le Saint-Savinois : pas de besoins nécessitant la création d'une RHJ ; prévoir quelques petits logements dans le parc de logements diffus

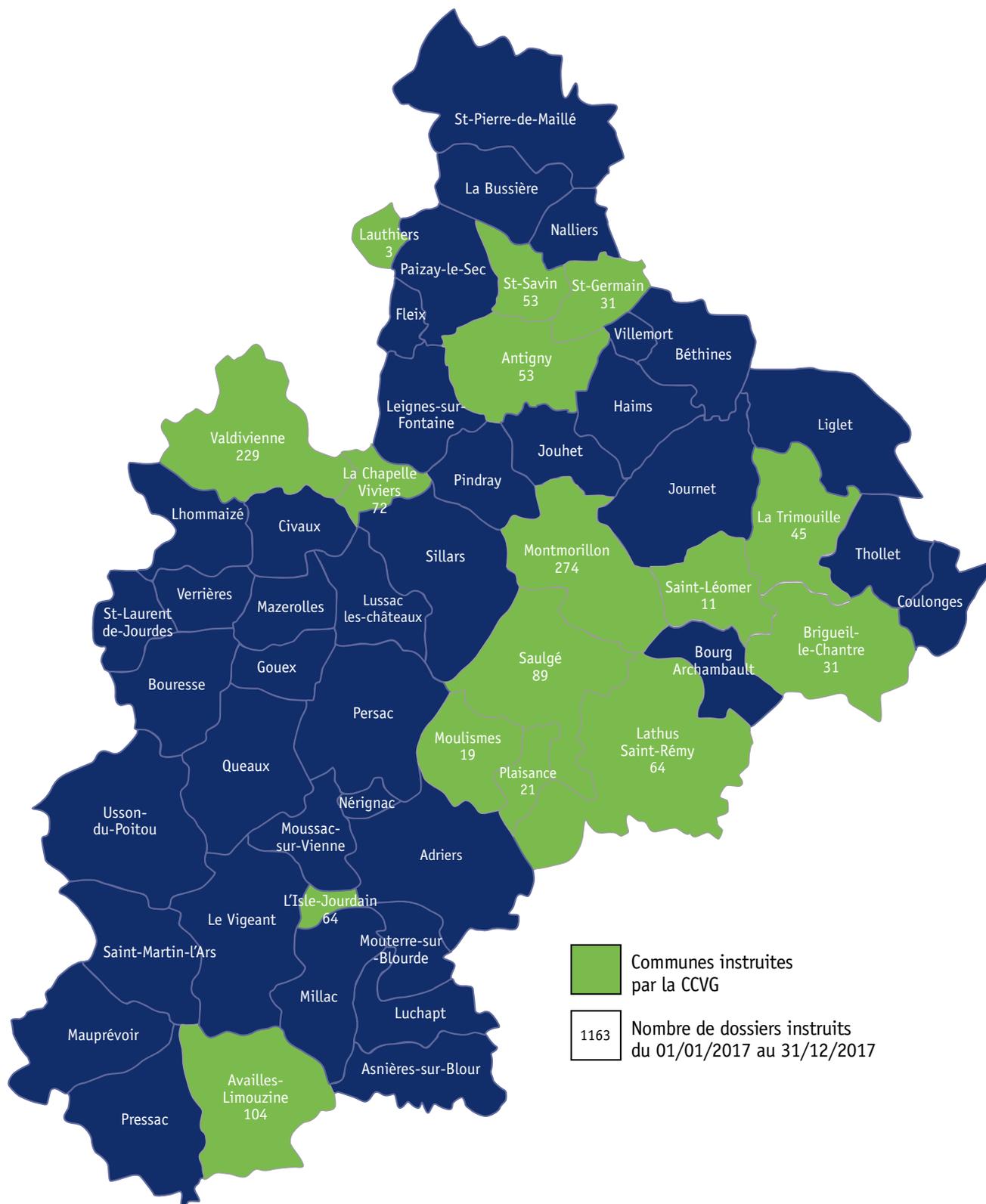
Un comité de pilotage, issu de la commission habitat de la CCGV, et rassemblant les partenaires techniques (MJC, bailleurs HLM, CAF, etc.) et financiers des projets autour du logement des jeunes a été mis en place, et s'est réuni deux fois en 2017 ; par ailleurs un groupe plus restreint se réunit sur le secteur de l'Isle-Jourdain.



Instruction du droit des sols

Composé de deux instructeurs du droit des sols et d'un aide instructeur

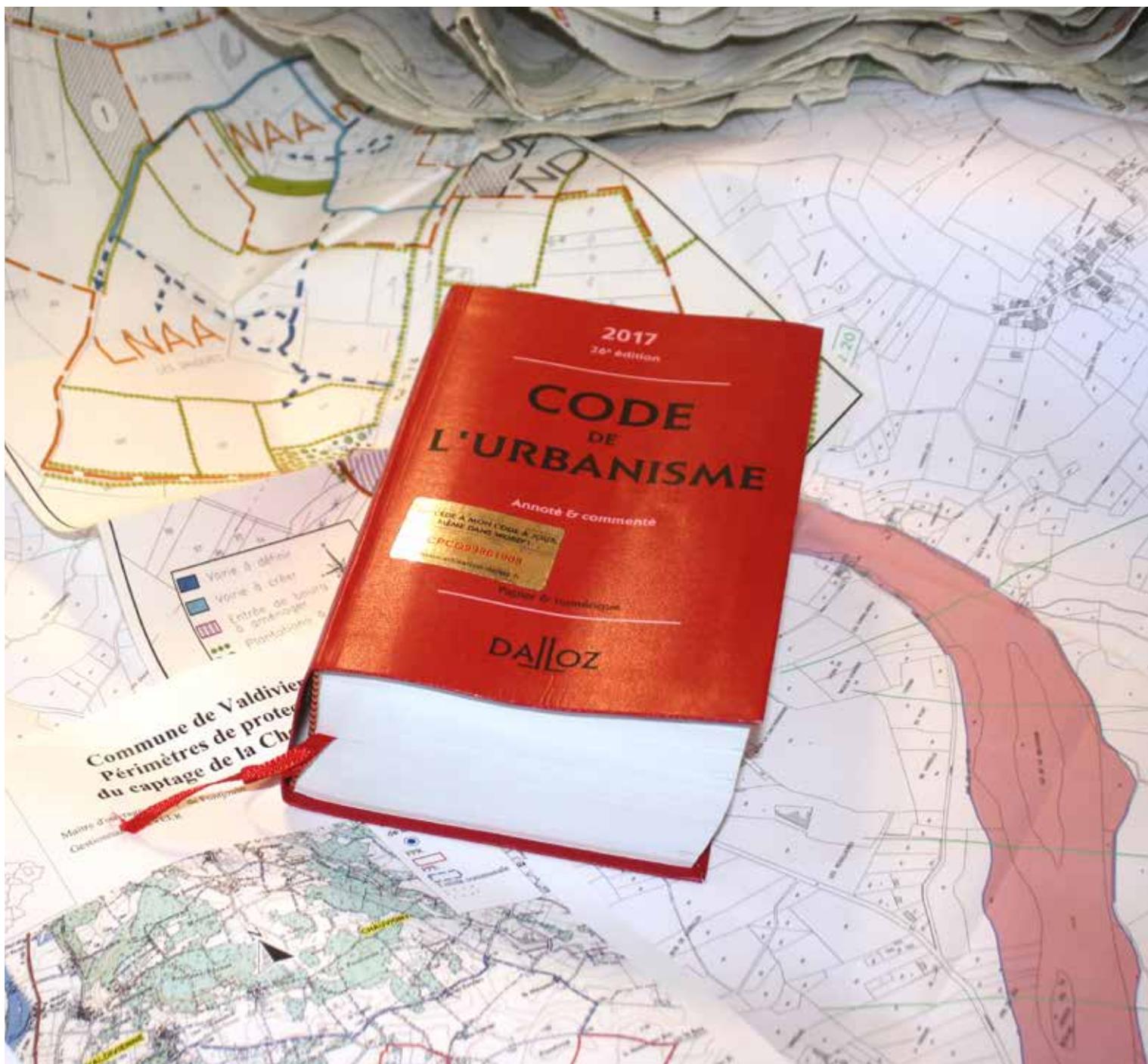
Au 1^{er} janvier 2017, le service urbanisme instruit les actes d'urbanisme (PC, DP, PA, CU..) pour 16 communes ayant un document d'urbanisme et/ou la compétence maire.



Le service urbanisme assure dans le respect de la réglementation de l'urbanisme l'instruction et le suivi des dossiers. Il apporte également aide et conseil aux élus et administrés en amont de leurs projets.

Poursuite des procédures engagées par les communes :

- > PLU de LUSSAC-LES-CHATEAUX : approbation du document
- > PLU de CIVAUX : approbation du document
- > PLU de LHOMMAIZE : collaboration avec le bureau d'études, gestion de l'arrêt projet
- > PLU de VALDIVIENNE : collaboration avec le bureau d'études, finalisation du projet avant arrêt projet
- > PLU de PAIZAY LE SEC : collaboration avec le bureau d'études, finalisation du projet avant arrêt projet
- > Carte Communale de FLEIX : gestion de l'enquête publique



Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Par délibération du 26 janvier 2017, la CCVG a étendu la procédure d'élaboration du PLUi à l'ensemble de son territoire (55 communes)

Les travaux d'études et de concertation ont commencé fin 2016. La Communauté de communes est assistée des bureaux d'études PLANED et ECOVIA pour son élaboration. Pour rappel, l'objectif est d'arrêter le PLUi fin 2018, afin d'aboutir à une approbation fin 2019 pour qu'il soit opposable aux tiers début 2020. Les documents d'urbanisme des communes (PLU, carte communale) pour celles qui en sont dotées, restent en vigueur jusqu'à l'approbation du PLUi.

- > Le rapport de présentation (le diagnostic du territoire ; la justification des choix retenus et l'évaluation environnementale)
- > Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) correspondant au projet politique à horizon 2035 (soit 15 ans) et constituant la pièce maîtresse du PLUi. Il doit expliciter la stratégie retenue en matière de développement, d'aménagement des espaces et de préservation-valorisation de l'environnement.
- > Les outils réglementaires opposables aux tiers (les Orientations d'Aménagement et de Programmation OAP ; le règlement et les planches graphiques qui délimitent les zones et fixent leurs règles générales et les servitudes d'utilisation des sols ; les annexes)
- > Des pôles territoriaux : afin d'associer chaque commune à l'élaboration du PLUi et d'effectuer le travail technique, 7 pôles territoriaux ont été définis composés chacun de deux représentants par commune et correspondant aux anciens chefs-lieux de canton. Ces pôles territoriaux se sont réunis 4 fois chacun depuis le commencement de l'élaboration.
- > Un comité de pilotage est composé de deux référents de chacun des 7 pôles. Le COPIL est une instance de synthèse, de validation et de compléments aux choix effectués en ateliers des pôles. Le COPIL s'est réuni 4 fois de fin 2016 à fin 2017.
- > Une conférence des maires : composée du maire et de l'élu référent au PLUi, elle a pour objet la présentation et débat sur les choix du COPIL et des ateliers territoriaux. 3 conférences des maires se sont tenues de septembre 2016 à fin 2017.

La démarche d'élaboration est découpée en 3 phases



Réunion publique d'Availles-Limouzine le 30/05/2017

- 1) Phase diagnostic
- 2) Phase PADD
- 3) Phase zonage, OAP et règlement

Les trois phases sont réalisées simultanément. Au cours des quatre séries d'ateliers ayant eu lieu tout au long de l'année 2017, les communes ont travaillé sur le diagnostic avec pour objectif de connaître et comprendre les enjeux et intentions de chacune des communes pour le PLUi, et d'en tirer des enseignements communs. En parallèle aux réunions de pôles, et afin d'alimenter le diagnostic territorial, une enquête sur la base d'un questionnaire et de cartes a été lancée auprès de chacune des communes.

Dans un deuxième temps, les pôles territoriaux ont échangé sur les pistes du projet de PLUi pour la construction du PADD, en lien avec les travaux du SCoT. Les séances de travail ont ensuite abordé la spatialisation et la répartition des logements, les densités et surfaces pour enfin entrer dans le vif du sujet et terminer l'année 2017 avec le travail de pré-zonage.

Enquête agricole : Afin d'alimenter le diagnostic agricole, une enquête auprès des exploitants agricoles a été réalisée en partenariat avec la Chambre d'agriculture. Début 2017, un questionnaire a été adressé à plus de 1 200 exploitants dont le siège d'exploitation était localisé dans l'une des 55 communes ou sur une des communes limitrophes. Fin juillet 2017, 510 réponses ont été collectées, soit 40 % des agriculteurs du territoire recensés par le Recensement Général Agricole (RGA) de 2010.

Réunions publiques : Deux réunions publiques ont été organisées à Availles-Limouzine (30/05/2017) et à La Trimouille (15/06/2017) ayant rassemblé 120 participants, afin de présenter la démarche, les objectifs du PLUi, le portrait de territoire ainsi que la prospective démographique issue du SCoT et le projet de PADD.

Deux réunions des **Personnes Publiques Associées** ont eu lieu le 9/03/2017 afin de présenter le diagnostic et les enjeux, et le 12 mai 2017 sur la version n°1 du PADD.

> www.scot-sudviennne.fr

> **Installation du nouveau conseil syndical** : bureau et élection du président le 5 avril 2017 suite à la reconfiguration territoriale des Communautés de communes. Les membres élus au nouveau bureau syndical : André SENECHAU président, Yves BOULOUX vice-président, et 4 membres (Michel PAIN et François BOCK pour la Communauté de communes Civraisien en Poitou ; Yves JEANNEAU et Annie LAGRANGE pour la CCVG)

> **Validation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** : déjà validé dans le cadre du débat d'orientations générales le 21 novembre 2016, celui-ci a été actualisé par délibération du 29 septembre 2017 suite à l'élargissement du périmètre et l'actualisation du diagnostic territorial.

> **Rédaction du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)** : composé de prescriptions et de recommandations, le DOO constitue le document opposable du SCoT. Les prescriptions s'imposent dans un rapport de compatibilité aux documents d'urbanisme et de planification de rang inférieur (PLUi, PLU, carte communale).

Le DOO du SCoT Sud Vienne comporte 69 prescriptions et une trentaine de recommandation. Le contenu n'est pas finalisé fin 2017. Le DOO fera l'objet d'une approbation lors de l'examen du rapport de présentation du SCoT, c'est-à-dire en toute fin de démarche. L'examen d'une partie des prescriptions a fait l'objet de plusieurs réunions au cours de l'année. Différents points restent à arbitrer après consultation des Communautés de communes : le foncier lié aux zones d'activités économiques ; la justification des choix, notamment en ce qui concerne les scénarios de croissance démographique et d'emplois retenus ; les politiques publiques à mettre en œuvre en matière d'attractivité sur le plan économique et résidentiel.

> **Problématiques de l'aménagement commercial** : la réalisation d'un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) a été actée en parallèle du SCoT afin de planifier l'équipement commercial du sud Vienne, tout en préservant le document de SCoT en cas de recours. L'objectif est de mieux encadrer les équipements commerciaux dès 300 m² de surface commerciale, et de veiller particulièrement au maintien et renforcement de l'appareil commercial en centre bourg. La réalisation de ce DAAC, confiée au cabinet OPERA déjà en charge de l'élaboration du SCoT, est prévue en 2018.

> **Elaboration du SRADDET par la Région Nouvelle-Aquitaine** : la Région a engagé l'élaboration de son Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Celui-ci est un document intégrateur. Les travaux du SCoT doivent nécessairement s'articuler avec ceux du SRADDET. Dans ce contexte, le syndicat du SCoT est partie prenante, en lien avec les autres territoires du SCoT, des échanges et de la concertation mise en place par la Région. Les infrastructures routières stratégiques, l'éolien... font partie des dossiers à enjeux.

> **Travaux inter-SCoT** : dans le contexte de l'élaboration du SRADDET, les SCoT Sud Vienne, du Pays Mellois, du Pays Ruffécois, de Brenne et Marche et du Seuil du Poitou ont entamé un travail de concertation pour mesurer la cohérence et les écarts dans leurs projets de territoire respectifs. Hors le SCoT du Seuil du Poitou, ce travail a mis en évidence des cohérences en ce qui concerne les polarités (armature urbaine définie au SCoT), la priorité à la revitalisation des centres bourgs, les priorités en termes d'infrastructures et densités de logements projetés.

Calendrier prévisionnel d'élaboration du SCoT :

- > juillet 2018 : arrêt du projet
- > septembre 2018 : consultation PPA
- > janvier 2019 à août 2019 : enquête publique
- > septembre 2019 : approbation SCoT
- > 2020 : SCoT exécutoire

Aménagement numérique

Montée en débit Internet

La CCVG s’est engagée aux côtés du Département, dans le cadre du Schéma Directeur Territorial d’Aménagement Numérique, dans une action visant à améliorer la desserte en Internet Haut Débit (montée en débit « MED ») et initier le déploiement du Très Haut Débit (fibre optique chez l’abonné résidentiel “FTTH” et professionnel “FTTO”).

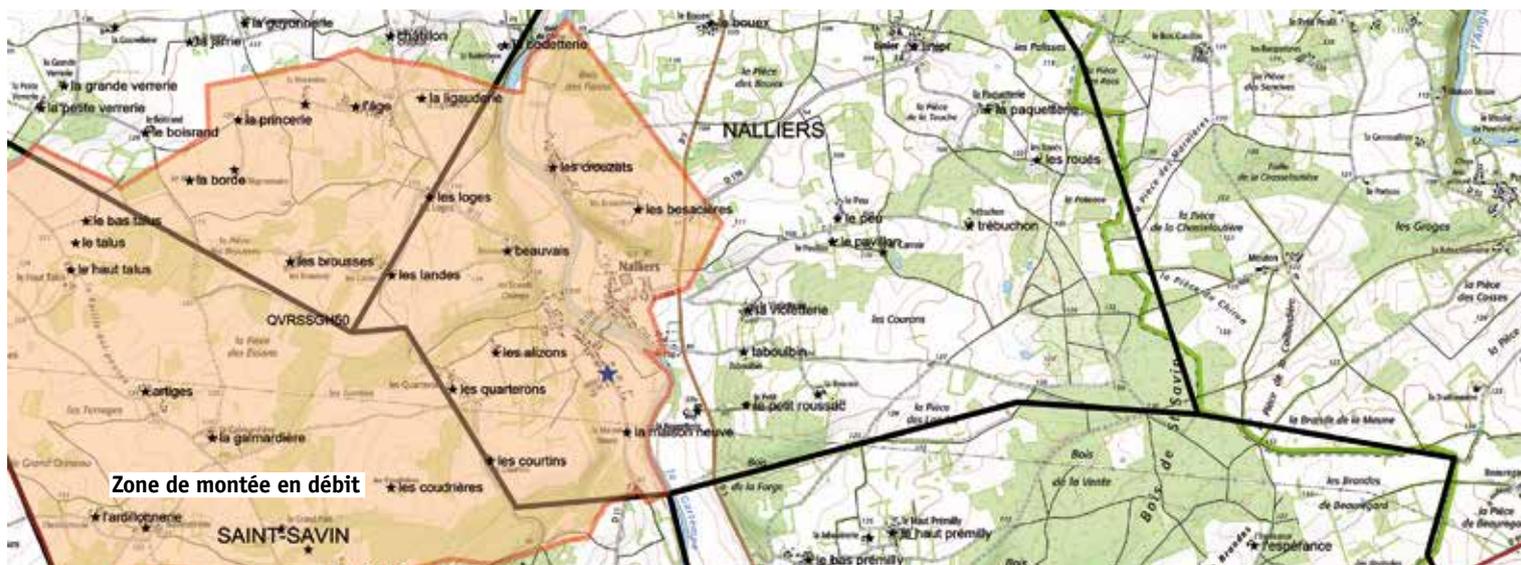
Le montant de la participation de la CCVG s’élève à 1 098 437 € sur 7 ans, suite à la signature d’une nouvelle convention de financement étendant le programme initial à 13 opérations “MED” supplémentaires :

COMMUNES	NOMBRE DE LIGNES IMPACTÉES
GOUËX	233
LA CHAPELLE-VIVIERS	257
LATHUS-SAINT-RÉMY	68
LE VIGEANT	176
LEIGNES-SUR-FONTAINE	215
LHOMMAIZÉ	285
MAZEROLLES	174
MOULISMES	162
MOUSSAC	68
NALLIERS	53
SAINT-PIERRE-DE-MAILLÉ	344
SAINT-MARTIN-L’ARS	159
SAULGÉ	130



NRA-MED installé à Nalliers

En 2017, deux opérations de montée en débit ADSL (installation d’un “NRA-MED”) ont été menées à leur terme à Bouresse et à Nalliers.



Téléphonie mobile

En 2016, la **Communauté de Communes du Montmorillonnais** avait été retenue par l'Etat dans le cadre de l'appel à projets "800 sites mobiles stratégiques", pour ce qui concerne la desserte en téléphonie mobile de la commune de Mauprévoir.

La **CCVG poursuit son action auprès des opérateurs** pour améliorer la desserte en téléphonie et Internet mobile. A ce titre, elle participe aux réunions de concertation départementale sur l'identification des zones concernées par des problèmes de couverture mobile.

Dans ce cadre, elle a obtenu un premier résultat concernant la commune de Bourg-Archambault pour laquelle **un opérateur s'est engagé à apporter une amélioration sous 36 mois**.

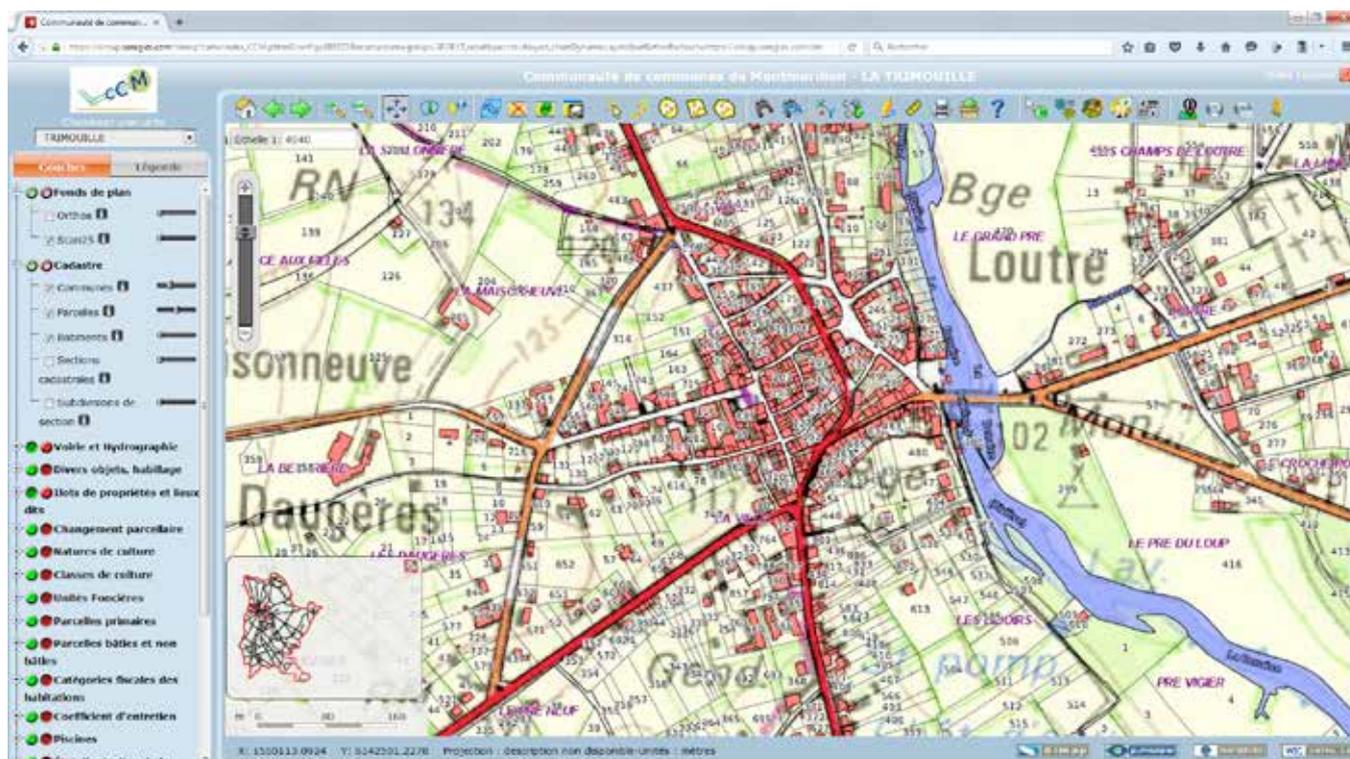
La **CCVG a également facilité l'implantation d'un relais de Free Mobile sur la Z.A. Jean Ranger**. La desserte 3G et 4G de cet opérateur sur l'agglomération de Montmorillon sera ainsi fortement améliorée.



Cadastre numérisé

Systeme d'information géographique (SIG, Cadastre numérisé)

Maintenance des données du cadastre numérisé "SIMAP" (accessible sur Internet) pour les 55 communes.



Pour 2017, le coût de fonctionnement (incluant mise à jour des données et support des utilisateurs) s'est élevé à **22 735 € HT soit 27 282 € TTC**.

Projets et suivis de chantiers

Piscine intercommunale à Gouëx

- > Mise aux normes des bassins et rénovation hydraulique.
- > Durée de chantier : 5 mois.



Pôle santé Adriers, L'Isle-Jourdain

- > Réaménagement et transformation de 2 bâtiments existants
- > Durée de chantier : 7 mois



Rénovation des arcs lamellés-collés, centre aquatique Allochon à Montmorillon

- > Renforcement des poutres lamellés-collés
- > Durée de chantier : 2 mois



Construction à Lhommaizé et Extension à Lussac-les-Châteaux

- > Construction d'un bâtiment industriel ZA de La Pitage à Lhommaizé (fin des travaux en février 2017)



- > Extension des locaux techniques de Lussac-les-Châteaux (fin des travaux juillet 2017)



Mutualisation du Service Travaux auprès des communes

- > Etude préalable et consultation architectes MJC de L'Isle-Jourdain
- > Etude préalable et consultation pour travaux de rénovations façades et toiture, église Saint Gervais de L'Isle-Jourdain,
- > Suivi de chantier logement communal de la charronnerie à Pindray
- > Etudes et consultation architecte pour la salle associative "La forge d'Adrien" à Sillars
- > Etudes et consultation pour le bâtiment du Val de Vienne Sensations commune du Vigeant
- > Etudes, consultation architecte et entreprises pour la rénovation de la mairie de Liglet
- > Rédaction du cahier des charges architectes de la maison de retraite l'Orée du Verger à Verrières
- > Etudes et consultation architecte salle Maigret à Usson-du-Poitou
- > Etudes et consultation architecte pour la pharmacie d'Adriers
- > Assistance à la commune de Saint-Savin sur l'étude et consultation entreprises du logis abbatial projet hôtelier

Etudes et projets CCGV

- > Etude sur la rénovation de la toiture du centre aquatique Allochon à Montmorillon
- > Etudes sur la réhabilitation du bâtiment SOBOMAT à L'Isle-Jourdain pour transformation en hôtel d'entreprises
- > Etudes sur projet de restructuration des locaux de l'entreprises PARISLOIRE à Lussac-les-Châteaux

Travaux en régie

- > Maîtrise d'œuvre aménagement camping de Queaux

MUTUALISATION MAÎTRISE D'ŒUVRE VRD

- > **Asnières-sur-Blour** : Aménagement accessibilité et sécurité bourg
 - > **Adriers** : Travaux assainissement pluvial
 - > **L'Isle-Jourdain** : Aménagement accessibilité et sécurité Avenue Marcel Giraud et Avenue Jean Augry
 - > **Montmorillon** : Programme adduction eau potable (quartier Les Varennes + rue Moulin Roy + rue Léon Dardant)
- Aménagement accessibilité et sécurité quartier Les Varennes
Aménagement accessibilité et sécurité rue Léon Dardant

EAU ET ASSAINISSEMENT

La commission eau et assainissement s'est réunie le 13 juillet 2017

En prévision de la prise de compétences, elle a émis un avis pour une gestion uniforme à l'ensemble du territoire et a retenu 2 scénarios, à savoir :

- > **Représentation / substitution à Eaux de Vienne – SIVEER**
- > **Retrait complet pour la création d'une régie sur tout le territoire.**

Le Conseil communautaire du 28 septembre 2017, a établi un vote de principe et donne son accord pour engager les concertations en vue de la mise en œuvre de la représentation / substitution à Eaux de Vienne – SIVEER.



Sentiers de randonnée

Circuits pédestres

Les circuits pédestres prévus et aménagés sur la CCVG (25 au total) traversent des milieux naturels riches et diversifiés. Le territoire est maillé par des parcours de randonnée interconnectés dont certains appendices pourront encore être créés pour rallier les territoires voisins et les communes nouvelles.

L'objectif de ce maillage est de proposer des activités de tourisme "vert" et d'en faire une vitrine pour permettre de découvrir le patrimoine naturel aux habitants et aux touristes.

L'ouverture des sentiers a permis de diversifier les habitats naturels (haies multistrates, ourlets, fossés, chemins) et de redonner une utilité aux chemins abandonnés.

Aujourd'hui, la CCVG travaille sur l'entretien de la végétation, sur le renouvellement du balisage des sentiers les plus anciens et sur la création de nouveaux parcours sur les nouvelles communes adhérentes. L'entretien de la haie et du sol se fait en gestion douce pour maintenir les chemins ouverts, pour respecter la croissance des arbres afin de favoriser la biodiversité.

L'entretien du balisage est confié aux communes. Les équipes d'insertion sont seulement amenées à fournir des flèches directionnelles gravées et peintes à neuf ainsi que des poteaux de balisage si nécessaire.

Nos sentiers sont pratiqués et reconnus :

- > De nombreuses randonnées sont organisées par les associations locales tout au long de l'année. Nous avons également des retours d'associations plus éloignées qui viennent sur nos sentiers pour la journée ou pour plusieurs jours.
- > Nous recevons régulièrement par courrier, par mail ou par téléphone des félicitations pour la qualité du balisage et de l'entretien des parcours.

L'entretien des sentiers

Une fois aménagés, il faut conserver le bénéfice de l'ouverture des chemins afin de limiter la ronce au profit d'un cortège floristique herbacé plus riche. Pour cela, un entretien raisonné est appliqué sur les portions de chemins d'intérêt communautaire dédiées à notre charge : 477 km sur 1 430 km. L'entretien des sentiers de randonnée est réalisé par des méthodes d'intervention douce qui permettent la prise en considération de l'environnement par une sélection des essences végétales.

Lors d'un premier passage, débutant fin-avril selon la météo jusqu'à début août, nous effectuons un broyage du centre du chemin tout en veillant à laisser une bande herbeuse d'environ 1 mètre au pied de la haie .



Un deuxième passage s'effectue de mi-août à février où on va débroussailler cette fois-ci toute la largeur du chemin et élaguer les haies.



La restauration, l'aménagement et l'entretien des cours d'eau en régie

En 2014, l'ancien Syndicat mixte du Pays Montmorillonnais par délégation de maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes du Montmorillonnais, a finalisé l'étude concernant les 2 Contrats Territoriaux 2014/2018, l'un sur le bassin de la Vienne, l'autre sur celui de la Gartempe.

Après enquêtes publiques, ces 2 contrats ont fait l'objet d'un arrêté de Déclaration d'Intérêt Général du Préfet délivré en février 2015. Ces 2 arrêtés justifient l'utilisation de fonds publics sur le domaine privé et la possibilité d'obtenir l'opportunité de passage sur des terrains non domaniaux.

Depuis juin 2015, les équipes du service environnement œuvrent sur les cours d'eau inscrits aux 2 contrats territoriaux.

En 2017, les travaux de restauration qui ont été effectués sont les suivants :

> Sur "la Pargue et ses affluents", commune du Vigeant, les agents ont restauré le lit mineur sur plus de 200 mètres dont une source, ont planté 30 mètres de haie, ont aménagé 4 abreuvoirs, ont rétabli la continuité écologique sur un seuil, ont consolidé un passage à gué et ont veillé à la non repousse d'une plante envahissante : la Jussie, déjà traitée en 2015.



Continuité écologique rétablie sur la Pargue

> Sur "le Pré de l'Etang", commune de Moussac, les agents ont restauré la ripisylve sur plus de 3 km et continuent à veiller à la non repousse d'une plante envahissante : la Rénouée du Japon sur une station déjà traitée en 2015.



> Sur "le Corcheron", communes de La Trimouille et Liglet, les agents ont restauré plus de 2,5 km de ripisylve.

Entretien des cours d'eau



Continuité écologique rétablie sur le ru de Thierzat

> Sur **"le ru de Thierzat"**, communes de Moussac et L'Isle-Jourdain, les agents ont rétabli la continuité écologique au niveau d'un pont de route communale et ont clôturé plus de 900 mètres de berges.



Abreuvoir et clôture aménagés sur le Gouery

> Sur **"le Gouery"**, commune de Coulonges, les agents ont continué les travaux entamés en 2016. Ils ont restauré 45 mètres linéaire de lit mineur supplémentaires, clôturé plus d'1 km de berge et aménagé 2 abreuvoirs.



Continuité écologique rétablie sur la Bergerie

> Sur **"la Bergerie"**, commune de Coulonges, les agents ont rétabli la continuité écologique au niveau d'un pont de route communale et ont clôturé plus de 100 mètres de berge.



Agent au travail sur le Narablon

> Sur **"le Narablon"**, commune de Brigueil-le-Chantre, les agents ont restauré plus de 7 km de ripisylve. Les travaux se poursuivent en 2017-2018.

Organisation territoriale

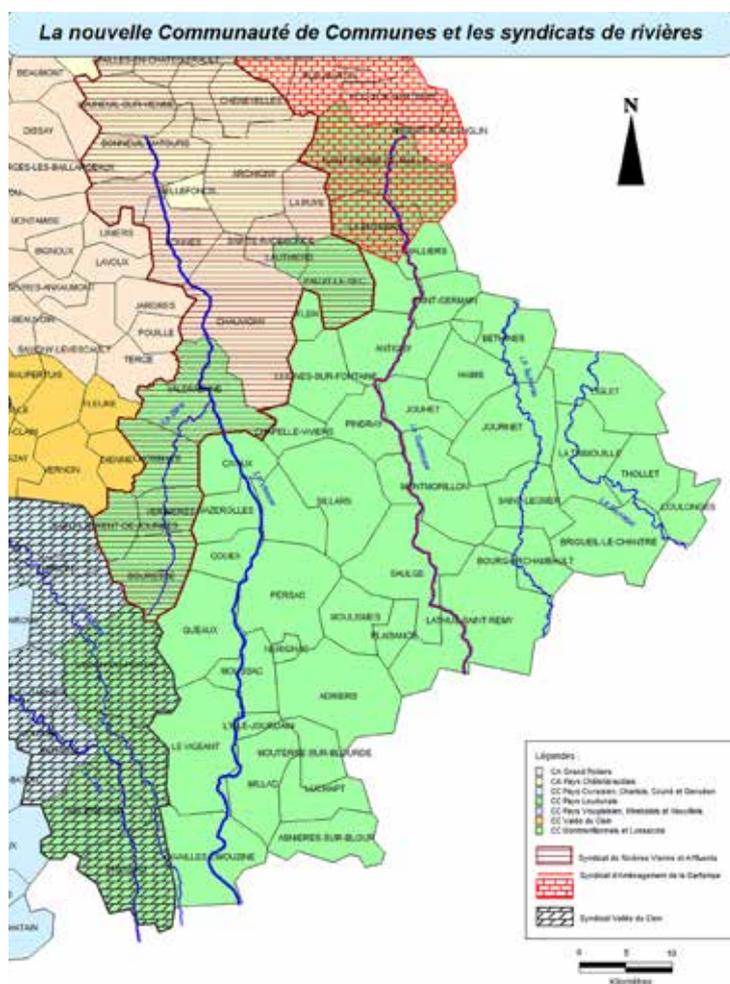
L'organisation territoriale de la GEMAPI

La compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) est une compétence obligatoire pour le bloc communal depuis la loi LOI MAPTAM du 27 janvier 2014 (loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles). Elle a été transférée aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale Fiscalité Propre (EPCIFP) au 1^{er} janvier 2018. Elle est définie par les 4 alinéas suivants de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- > L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- > L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau
- > La défense contre les inondations et contre la mer
- > La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Les EPCIFP peuvent transférer tout ou partie de cette compétence à des syndicats mixtes (syndicats de rivière, EPTB, EPAGE...). La CCVG a pris par anticipation la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2017. Elle a organisé territorialement sa compétence de la manière suivante :

- > Transfert de la GEMAPI au Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud (SMVCS) sur le bassin versant du Clain et de la Clouère par représentation substitution de l'ex Communauté de Communes du Montmorillonnais (Communes de Pressac, Mauprévoir, Saint-Martin-l'Ars et Usson-du-Poitou)
- > Transfert de la GEMA au Syndicat Mixte Vienne et Affluents (SMVA) : sur le bassin versant de la Dive de Morthermer par représentation substitution des communes de Saint-Laurent-de-Jourdes, Verrières, Lhommaizé, Bouresse et Valdivienne, sur le bassin versant de l'Ozon par représentation substitution des communes de Lauthiers et Fleix, sur le bassin versant de la Vienne par représentation substitution de la commune de Valdivienne
- > Transfert de la GEMA au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Gartempe (SIAG) sur le bassin versant de la Gartempe par représentation substitution de l'ex Communauté de Communes du Montmorillonnais (Communes de Lathus, Saulgé, Montmorillon, Jouhet, Pindray, Antigny, Saint-Savin, Saint-Germain et Nalliers) et des communes de Saint-Pierre-de-Maillé et La Bussière.
- > Sur le restant de son territoire, la CCVG exerce en propre la compétence avec son service "Environnement". Les actions sont réalisées en régie ou bien externalisées avec des entreprises.



En 2017, la participation financière de la CCVG au titre de la GEMAPI est répartie de la manière suivante :

Participation au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Gartempe	54 866,00 €
Participation au Syndicat Vallée du Clain Sud	26 924,94 €
Participation au Syndicat Mixte Vienne et Affluents	35 893,63 €
Participation au financement de la régie	174 525,83 €
TOTAL	292 210,40 €

Energies renouvelables

Développement de l'éolien

La CCVG exerce la compétence "Elaboration du zonage de développement de l'éolien (ZDE)". Elle est régulièrement sollicitée par la D.D.T. pour donner des avis sur des projets de parcs éoliens, dans un contexte de forte pression exercée par les développeurs de projets éoliens sur notre territoire. Afin de se prononcer de manière cohérente, la commission "Environnement / Transition énergétique" a élaboré des critères.

A l'issue des travaux de la commission, les critères suivants ont été proposés au Conseil Communautaire qui les a adoptés le 28 septembre 2017 :

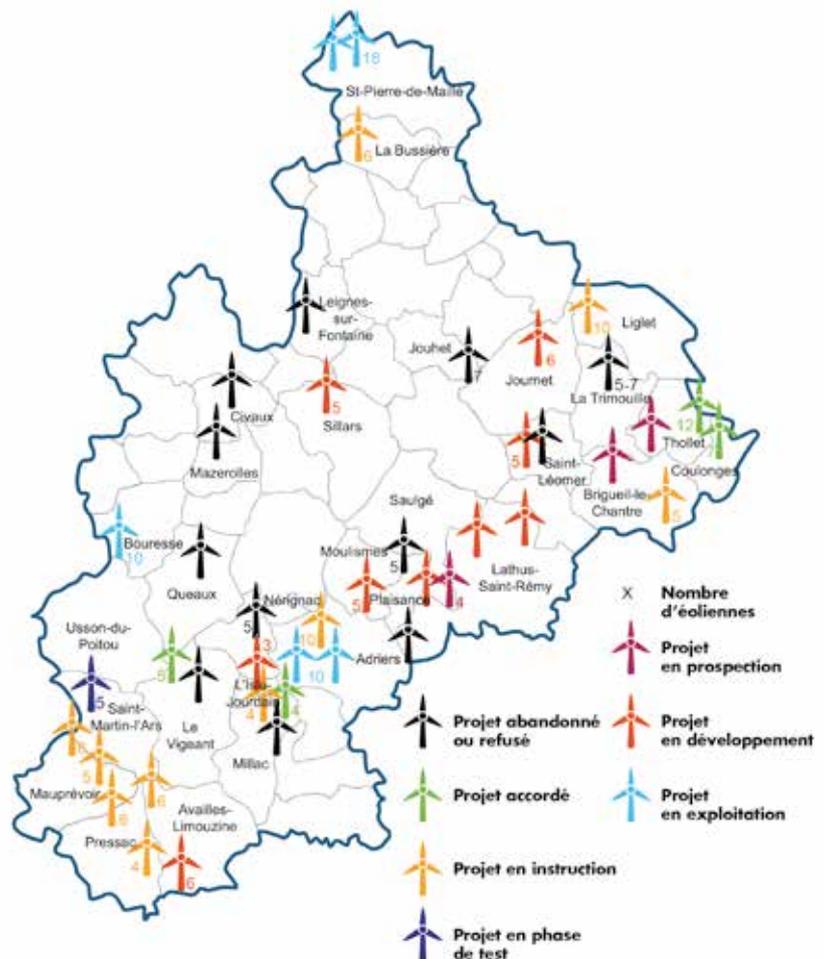
Un avis favorable sera donné systématiquement si :

- > le Conseil Municipal a donné un avis favorable au projet par délibération (à l'opposé, tout projet qui n'a pas reçu un avis favorable du conseil municipal, recevra automatiquement un avis défavorable) et les communes impactées sont également majoritairement favorables
- > le projet se situe en ex-ZDE, c'est-à-dire que soient bien pris en compte l'habitat, les zones touristiques, les vallées, le bocage, le bâti patrimonial

Sinon, une analyse au cas par cas sera faite :

- > pour un nouveau projet hors ex-ZDE
- > en cas d'extension d'un projet, y compris en ex-ZDE
- > quand les communes impactées ne sont pas majoritairement favorables et un débat argumenté sur les propositions pour déterminer l'avis sera conduit.

Cartographie des projets éoliens connus



Photovoltaïque

Centrale photovoltaïque de Pindray

La CCVG possède des terrains sur la commune de Pindray (lieu-dit "La Loge à Cornuchon") qui étaient exploités jusqu'en 2006 par le SIMER, dans le cadre du transfert de la compétence de collecte et de traitement des ordures ménagères.

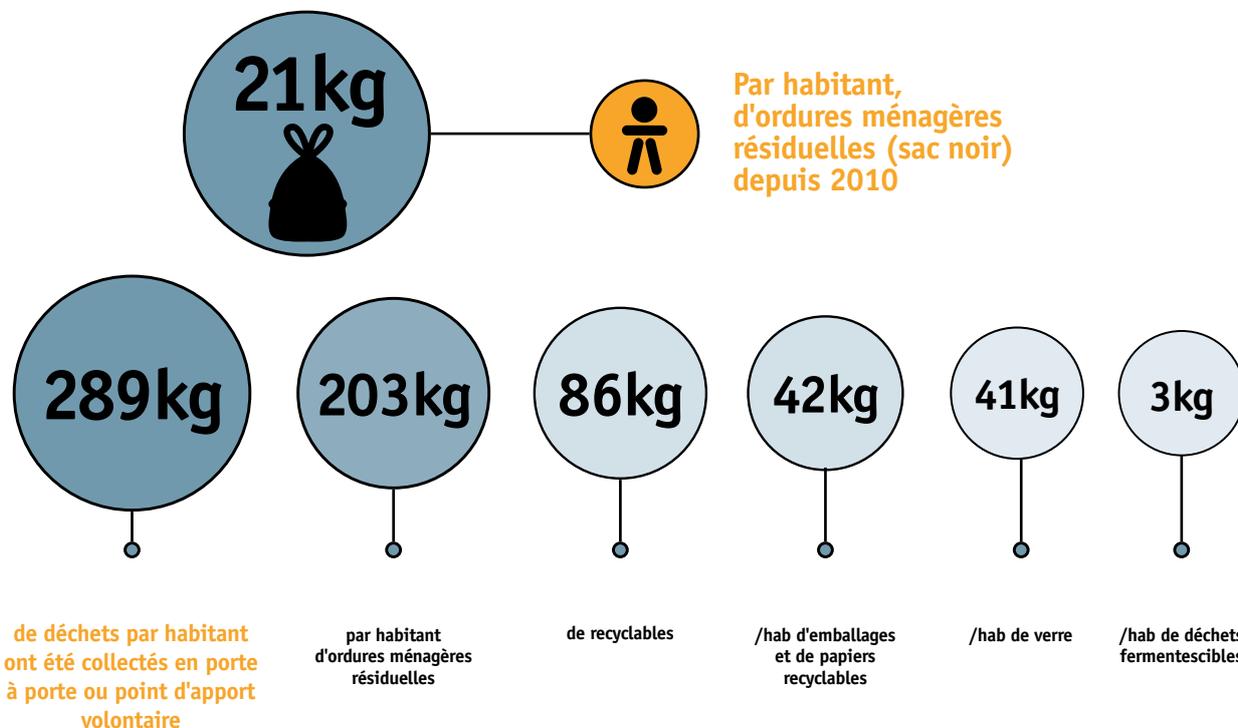
La société Sergies, filiale énergies renouvelables de Sorégies, a proposé de développer un projet de centrale photovoltaïque de 5 MWc sur ce site. Sa construction a été achevée fin 2017.



La collecte et le traitement des déchets est déléguée au SIMER

La collecte des ordures ménagères :

53 % des déchets collectés en 2017, soit 289 kg/habitant, l'ont été en porte à porte ou point d'apport volontaire. Pour ce faire, ce sont essentiellement des moyens humains et matériels propres au syndicat qui sont mobilisés, à l'exception notable de la collecte du verre qui est déléguée à un prestataire privé.



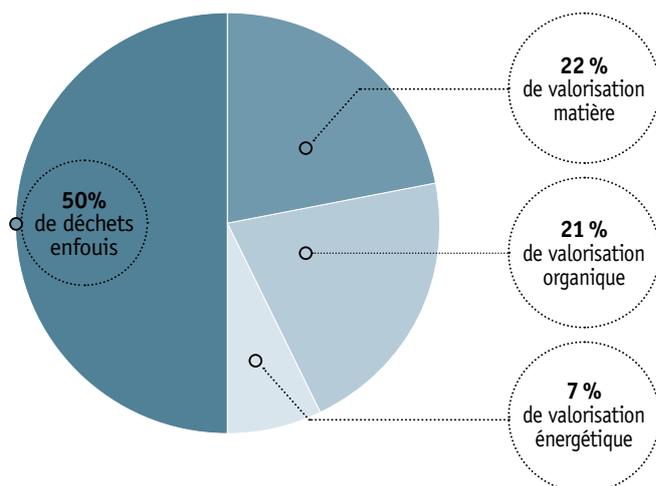
Les apports en déchèterie :

Le Syndicat exploite directement le haut et le bas de quai d'un parc de 16 déchèteries. Elles maillent le territoire pour assurer un service de proximité et de qualité. Les tonnages collectés en déchèterie sont stables par rapport à l'année passée, mais demeurent à un haut niveau avec près de 259 kg/habitant. Cela s'explique essentiellement par un territoire rural avec un réseau de déchèterie dense et ouvert aux professionnels.

Les déchets verts restent le premier flux apporté en déchèterie. Ils représentent 45 % des apports et sont à nouveau en augmentation. La filière mobilier se développe avec 258 tonnes de déchets collectés en 2017, ce qui contribue à la baisse de 3 % du tout-venant.

Le taux de valorisation (hors gravats) des déchets en déchèterie repasse la barre des 75 %. Il atteint même 81 %, si l'on prend en compte les gravats, dont les tonnages baissent certes légèrement, mais constituent toujours, avec 77 kg/hab, le deuxième flux de déchets le plus collecté en déchèterie.

Traitement des déchets :

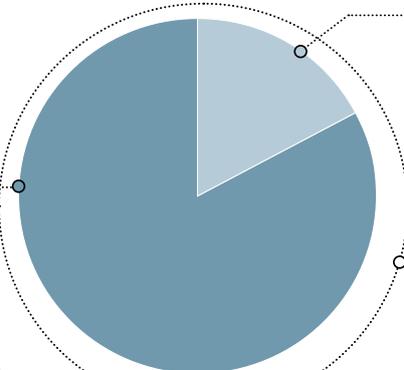


De compost vendues
(augmentation de 32 % entre 2016 et 2017)

En 2017, le produit des redevances couvre 60 % des charges du service. Autres recettes :

- > Subventions d'exploitation 11,4 %
- > Prestations de services collectivités et professionnels 10,2 %
- > Vente de matériaux 7,1 %
- > Autres recettes 11,3 %

17%
dépenses
d'investissement
(2 046 124 €)



83%
dépenses
d'exploitation
(10 030 552 €)

Total
dépenses
12 076 676 €



Pré tri



Bac tri



Déchèterie

Coût des travaux

En 2017 dans le cadre de l'ancien Syndicat Intercommunal de Voirie de la Région de L'Isle-Jourdain (SIVRIJ), des travaux ont été réalisés à hauteur de :



Quelques travaux d'investissement et de fonctionnement restent à finaliser sur l'année 2018

Voirie communautaire 2017

Ex Communauté de communes du Lussacois : Budget de 530 000 €

10 communes (234 km de routes communautaires)

Travaux de fonctionnement : 216 665,30 € comprenant : travaux d'entretien : 95 322,82 €, emploi partiel au Point à Temps Automatique (PATA) : 56 417,83 €, fauchage et élagage : 64 924,65 €,

Travaux d'investissement : 309 986,38 €



Ex Communauté de communes du Pays Chauvinois : Budget 327 430€

6 communes (191km de routes communautaires)

Travaux de fonctionnement : 83 871,06 €. Travaux d'investissement : 243 558,94 €



Soit 425 km de voies d'intérêt communautaire en gestion CCVG en 2017 avec un budget total de 857 430 €.

Travaux de prestations de services pour l'année 2017 : 428 965 euros

Voici quelques exemples de travaux réalisés par le service voirie à la demande des communes membres :

Bouresse, Les Ages, pose de caniveaux

Nous avons réalisé l'aménagement du village pour gérer les eaux de ruissellement et faciliter le déplacement des piétons par une réfection des trottoirs.



Mazerolles, réserve incendie

Pour répondre aux besoins d'une défense incendie sur la commune de Mazerolles au lieu-dit "La Contrie" nous avons réalisé une plateforme pour y implanter une réserve incendie.



Travaux sur voirie communautaire

Travaux d'investissement : 309 986 €. Travaux de fonctionnement (réparation ponctuelle des chaussées à l'aide du point à temps automatique, élagage, fauchage, curage de fossés) : 216 664 €



Passage du point à temps automatique (PATA) sur une voirie communautaire

Déneigement : 2 000 €

Pôle Voirie de La Trimouille

Le Pôle Voirie de La Trimouille s'est attaché en 2017 à poursuivre la réalisation de prestations de services auprès des communes qui adhéraient auparavant au Syndicat Intercommunal de Voirie.

- > Travaux d'entretien des bourgs de Béthines et Thollet ; ces communes n'employant plus d'agents depuis plusieurs années
- > Intervention en renfort pour l'entretien des espaces verts de Brigueil-le-Chantre
- > Travaux d'élagage sur les communes de Brigueil-le-Chantre, Béthines, Haims, Thollet, Coulonges, Saint-Léomer et de fauchage à Saint-Léomer, Béthines et Thollet.
- > Travaux d'entretien de la voirie (emplois partiels, curage fossés et dérasement des accotements)
- > Réfection de chaussées en enduit bi-couche prégravillonné à Brigueil-le-Chantre, La Bussière, Journet et en enduit coulé à froid à Thollet et Villemort ; travaux réalisés par La Colas
- > Assainissement pluvial
- > Dénéigement des routes départementales
- > Aménagement des rues, places dans le cadre de la rénovation des centres bourgs et de la mise aux normes facilitant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite

La Trimouille

Rue Pasteur et rue des Vignes (7 246,42 €) comprenant la pose de bordures et enrobé

Carrefour de la Croix St Jean (13 886,25 €) : Démolition du terre-plein central existant, pose de bordures et caniveaux, mise en œuvre de résine pépite calcaire, pose de signalisation

Rue Rouget de L'Isle (25 442,42 €) comprenant la démolition des trottoirs existants, la pose de caniveaux, l'imperméabilisation des murs mitoyens et la mise en œuvre d'enrobé sur chaussée et trottoirs

Travaux d'accessibilité PMR à l'église (7 095,84 €) et création d'une place de parking PMR

Liglet

Aménagement de la Place du Guesclin (31 853,47 €) : Rabotage sur 15 cm, remblayage, reprofilage et mise en œuvre d'enrobé à chaud par les équipes de La Colas (800 m²)

Béthines

Aménagement de la cour de la salle des Fêtes en enrobé et pose d'une clôture (8 962,95 €)

Journet

Aménagement du carrefour de Villecharault (16 972,714 €) pour renforcer la sécurité : création d'un îlot séparateur en béton, pose de bordures et mise en place de signalisation horizontale et verticale. Aménagement de la rue du Clos du Bois d'Arc (85 031,93 €) : création de trottoirs, d'une aire de stationnement, réalisation d'un passage surélevé et enrobé à chaud.

Saint-Léomer

Renforcement du chemin d'accès et du parking de Mazamas (6 039,00 €)

A la demande des services de la CCVG, il a été effectué des travaux dans les zones artisanales, au Marché au Cadran et à l'Île aux Serpents. L'entretien des espaces verts de la Maison des services est également assuré par les équipes de La Trimouille.

Le montant total des travaux ainsi réalisés s'est élevé à la somme de 800 160,78 € TTC.

Travaux en images

La Trimouille : rue Pasteur



La Trimouille : Carrefour de la croix St-Jean



Travaux voirie...

La Trimouille : Rue Rouget de L'Isle



La Trimouille : rue des Vignes



Entretien...

Journet : rue du clos de bois d'arc



La Trimouille : accessibilité PMR à l'église

Journet : carrefour de Villecharault



Journet : rue du clos de bois d'arc



Journet : rue du Clos de Bois d'Arc



Avec la **CCVG** circulez en tout confort !

Aménagement...

St-Léomer : chemin d'accès et parking de Mazamas



Engagements financiers

Le service politiques contractuelles a piloté la mise en œuvre de plusieurs contrats avec les partenaires financiers :

Programme LEADER : suivi et élaboration des dossiers, mais pas de conventions financières signées. Finalisation de la mesure de coopération sur la filière ovine.



Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.

État des engagements financiers :

Le programme LEADER 2014-2020 n'a pas permis d'attribuer de manière officielle des fonds du fait d'un blocage des dossiers en instruction auprès des services de l'Etat. Pour autant, le Groupe d'Action Local est resté actif et a programmé des dossiers en avis d'opportunité, qui pourraient devenir des autorisations d'engagement en 2018.

**Montant prévisionnel des dossiers : 728 994 €,
Soit 48,02 % de la maquette 2014-2020 qui s'élève à 1 518 000 € à engager si instruction conforme.**

Mesure de coopération sur le renouvellement de la filière ovine, c'est fini !



Session d'échanges du 30 mars 2017, Table ronde "quelles pistes nouvelles pour la valorisation de la filière" ?

Le GAL Sud-Est Vienne a accueilli l'avant-dernière session de coopération Leader sur la filière ovine, du 29 au 31 mars 2017. L'opération s'est tenue en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Vienne.

Les objectifs de ces journées de travail étaient de présenter la structuration de la filière en Montmorillonnais auprès d'acteurs publics et éleveurs issus des Pays-Basques, Dordogne et Haut-Limousin, et d'échanger sur la mise à disposition d'outils pour faciliter la transmission et la reprise des élevages.

Près de 70 acteurs ont participé, dont quasiment tous les représentants de la filière sur le territoire : abattoirs, marché au cadran, atelier de découpe, Alliance Pastorale, etc. La mesure, commencée en septembre 2015 en Haute-Vienne, a été fermée en septembre après une dernière session de travail et de restitution lors de tech'ovin 2017 à Bellac. Coût de la mesure pour la CCGV : 1 743 €.

Contrat de ruralité

Etat : première convention financière signée dans le cadre du contrat de ruralité 2017-2020 !



Le contrat de ruralité 2017-2020 a été signé le 22 février 2017. Il va permettre d'accompagner des projets intercommunaux et communaux dans 6 grands domaines : cohésion sociale, attractivité du territoire, transition énergétique, accès aux services, mobilité et revitalisation des centre-bourgs. Pour l'année 2017, la convention financière passée avec l'Etat a permis le financement des projets suivants :

Actions	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Contrat de ruralité
Rénovation logements communaux pour adaptabilité	Commune de Plaisance	179 000 €	41 092 €
Aménagement de l'aire de repos RN 147	Commune de Moulismes	266 221 €	22 492 €
Montée en gamme de l'hébergement touristique du camping de Queaux	Commune de Queaux	38 445 €	11 534 €
Acquisition d'un véhicule électrique	Commune d'Adriers	8 742 €	6 992 €
Projet de revalorisation de l'accueil touristique	CC Vienne et Gartempe	60 000 €	13 798 €
Acquisition d'un véhicule électrique	CC Vienne et Gartempe	12 019 €	5 770 €
Réhabilitation des locaux de la MJC Champ-Libre	CC Vienne et Gartempe commune de L'Isle Jourdain	383 400 €	115 020 €
Pôle de santé de L'Isle-Jourdain et Adriers	CC Vienne et Gartempe	535 300 €	100 000 €
Total contrat de ruralité 2017			316 698 €



Travaux sur l'habitat en centre-bourg à Plaisance : état initial...



... et après les travaux financés par le contrat de ruralité

Activ'2

ACTIV 2 : validation de la maquette pluriannuelle 2017-2019 et élaboration du contrat, pour 1 285 800€ d'investissements



La commission politiques contractuelles a finalisé en décembre 2017 la maquette financière du contrat de Territoire ACTIV' 2 qui sera signé début 2018 avec le Conseil Départemental de la Vienne. Elle a été débattue avec les conseillers du territoire, et prévoit de financer les investissements suivants :

- > 28 opérations susceptibles d'être financées sur la CCVG, plus de 50 au total.
- > 25 Millions d'euros d'investissements fléchés sur la CCVG et la Communauté de communes Civraisien en Poitou (CCCP), en attente de publication des règlements pour connaître leur niveau de financement
- > 2.5 ETP soutenus par la Région Nouvelle-Aquitaine sur l'animation du contrat et le développement économique et touristique, répartis entre la CCVG et la CCCP

Vision des états généraux de la ruralité	Intitulé	Maître d'ouvrage	Total subventions 2017-2019
Un rural connecté	Création d'un lieu d'animation communal	Commune de Sillars	50 000 €
	Réhabilitation de la salle socio-culturelle	Commune d'Usson-du-Poitou	50 000 €
	Rénovation de la MJC du Champ Libre à L'Isle-Jourdain	Commune de L'Isle Jourdain	95 850 €
Des bourgs vivants	Réhabilitation du centre aquatique Allochon à Montmorillon	Communauté de communes Vienne & Gartempe	51 660 €
	Création d'un EHPAD Alzheimer à Pressac	Habitat de la Vienne	150 000 €
	Extension de l'EHPAD Pierre Péricard à Civaux	Habitat de la Vienne	66 000 €
	Extension de l'EHPAD de Verrières	Commune de Verrières	62 000 €
	Construction d'un pôle de santé à L'Isle-Jourdain - Adriers	Communauté de communes Vienne & Gartempe	100 000 €
	Construction de deux maisons d'accueil familial	Commune de La Chapelle-Viviers	100 000 €
Une économie de proximité	Réfection bâtiment d'accueil du camping	Commune de Queaux	37 500 €
	Aménagement espace de loisirs avec implantation de huit chalets	Commune de Lhommaizé	92 700 €
	Plan d'eau et aménagement de sept chalets	Commune de Nérignac	62 500 €
	Transformation ancien EHPAD en gîte de groupe (étude préalable)	Commune de Brigueil-le-Chantre	25 000 €
	Création gîte touristique de groupe et restaurant (étude préalable)	Commune de Thollet	25 000 €
	Aménagement aire de loisirs naturelle /mise en valeur planète des Crocodiles	Commune de Civaux	100 000 €
	Création d'un théâtre de verdure	Commune de Valdivienne	38 340 €
Des espaces accueillants	Construction d'un bâtiment communal d'accueil d'activités saisonnières de loisirs	Commune de Le Vigeant	43 875 €
	Rénovation bâtiment technique La Trimouille	Communauté de communes Vienne & Gartempe	75 000 €
Total affecté			1 225 425 €

Contrat de dynamisation et de cohésion

59

Région : solde du CRDD et élaboration de la nouvelle politique contractuelle 2018-2021 avec le Civraisien en Poitou : la CCVG territoire test !



Le Contrat Régional de Développement Durable (CRDD) a été soldé et officiellement clos le 28 avril 2017, avec les paiements des aides à l'animation-ingénierie 2017 et du fonctionnement de l'Espace Régional d'orientation, le tout pour un montant de 34 960 € d'aides régionales.

Il va être remplacé par un nouveau dispositif contractuel, le Contrat de Dynamisation et de Cohésion qui sera déployé en juin 2018. Il associera la Région, la Communauté de Communes Vienne et Gartempe, ainsi que la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou. Ces dernières ont été retenues afin de servir de territoire test dans le déploiement de la politique. Des ateliers partenariaux public-privés se sont tenus pour notamment identifier les enjeux clés du territoire ainsi que les projets qui pourraient bénéficier de financements.

Les aides seront essentiellement tournées vers les compétences partagées entre la Région et la CCVG : développement économique et touristique, culture et patrimoine, tourisme, mobilités, formation, transition énergétique et économie circulaires, contreparties au programme LEADER 2014-2020...



Marchés publics

Marchés publics, Consultations juridiques, Aides aux communes, Conventions diverses, Mutualisation, Assurances, Sinistres

Marchés publics CCVG

1. Marché de service pour la réalisation de l'identité graphique de la CCVG
2. Marché de service pour la réalisation d'une mission de suivi animation dans le cadre du PIG
3. Marché de service pour l'établissement d'un diagnostic stratégique et prospectif dans le cadre du CEJ
4. Marché de travaux pour la réalisation du pôle santé à Adriers et L'Isle-Jourdain
5. Marché de travaux de programme voirie 2017
6. Marché de travaux de restauration des cours d'eau
7. Marché de fourniture de véhicules à moteur d'occasion
8. Marché de travaux de mise en conformité de la piscine de Gouèx
9. Marché de service pour la réalisation d'une mission de revitalisation du centre-ville de Montmorillon dans le cadre de l'OPAH
10. Marché de service pour la réalisation du site internet de la CCVG
11. Marché d'acquisition et maintenance d'un copieur
12. Marché de fourniture d'émulsion bitume
13. Marché de service d'étude de fonctionnalité des zones humides
14. Marchés de services d'assurances de la CCVG 2018
15. Marché de fourniture de pièces pour véhicules et engins divers
16. Marché d'entretien et de réparation de véhicules
17. Marché de travaux de réparation de la charpente bois de la piscine de l'Allochon à Montmorillon
18. Marché de service d'étude de prospection d'entreprises et recherche d'investisseurs (attribué en 2018)
19. Marché de fourniture de carburants à la pompe

Marchés publics, communes membres

1. L'ISLE-JOURDAIN : Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la MJC, Marché de travaux de rénovation de l'Eglise Saint-Gervais (procédure toujours en cours)
2. LA TRIMOUILLE : Marché de travaux de restauration de la tour-clocher de l'Eglise
3. MOULISMES : Marché de travaux d'aménagement de l'aire de repos
4. MOUSSAC-SUR-VIENNE : Marché de travaux d'aménagement de la Place de la liberté
5. PINDRAY : Marché de travaux de réhabilitation d'un ouvrage d'art
6. QUEAUX : Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment d'accueil du public du camping
7. VERRIERES : Marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension et la restructuration de l'EHPAD
8. OFFICE DE TOURISME ET CPA LATHUS : Marché en groupement de commande pour la réalisation de sites internet (procédure toujours en cours)

Consultations juridiques et assistance aux communes

Compétences de la CCVG :

- > Modalités de détermination des compétences optionnelles et facultatives
- > Etendue de la compétence tourisme
- > Compétence voirie et pouvoir de police

Gouvernance de la CCVG :

- > Remplacement des conseillers communautaires
- > Prise en compte du sens du vote lors de l'adoption d'une délibération

Marchés publics :

- > Recours à un sous-traitant dans un marché public et paiement des factures
- > Conséquences de l'ouverture des plis avant la date limite de réception des offres
- > Durée d'un marché public
- > Responsabilité de la commune à l'égard des commerçants riverains du fait des travaux publics
- > Aide financière ou matérielle à une entreprise

Conventions

[Baux professionnels et convention portant entretien des espaces verts pour la Maison de Santé La Trimouille et le Pôle Santé Adriers, L'Isle-Jourdain](#)

[Convention pour la réalisation de travaux](#)

- > Voirie et assainissement pluvial pour Adriers
- > Aménagement du camping municipal pour Queaux
- > Voirie pour le SIVEER

[Conventions de mise à disposition d'agents de la CCVG au profit de communes membres](#)

Mutualisation

[Rédaction du schéma de mutualisation](#)

[Rédaction des procès-verbaux de mise à disposition de biens dans le cadre du transfert de la compétence :](#)

- > Enfance et petite enfance : Maison Bleue et Maison multimédia à Valdivienne, CCAS de Montmorillon
- > Aménagement, entretien et gestion du centre aquatique à Gouëx

[Gestion de la fusion des offices de tourisme précédant l'instauration d'un établissement public industriel et commercial](#)

Assurances, gestion des sinistres

15

Parc automobile

10

Parc immobilier

Développement de l'identité de la CCVG

Depuis sa création au 1^{er} janvier 2017, l'identité de la CCVG se construit petit à petit avec un nouveau logo et une charte graphique. La mise en place s'effectue en interne tout d'abord avec la papeterie, une invitation type, des cartes du territoire, une signature mail identique pour tous les agents, des plans d'accès... Une note interne est éditée toutes les semaines pour rendre compte de l'activité de chaque service. Elle est envoyée aux agents, aux conseillers communautaires et aux secrétaires de mairie.

Pour créer une cohésion, la CCVG a organisé une descente en canoë pour les conseillers municipaux et les secrétaires de mairies, ainsi que des réunions (le 26 septembre 2017 pour les secrétaires de mairie et les 10, 18 et 26 octobre 2017 pour les conseillers municipaux). Un annuaire des Mairies a été créé avec un trombinoscope, les coordonnées et les horaires d'ouverture.



Communication externe

Des outils de présentation et de promotion ont été mis en place avec le livret de présentation, quelques plaquettes et affiches pour les services.

Un bulletin spécial d'information a été édité en novembre 2017 à destination des habitants pour expliquer l'avis de taxe foncière et de taxe d'habitation. Un article de présentation de la CCVG a été envoyé aux communes pour qu'ils l'intègrent dans leur bulletin municipal.

Concernant la signalétique, les totems et les voiles ont été réimprimés avec la nouvelle charte graphique. Des colonnes gonflables et des banderoles ont été créées. Des blocs notes et des trophées ont été réalisés.

Sur les réseaux sociaux, #CCVG86 est présent sur Facebook et Twitter. En 2017, il y a eu 334 posts et 226 Tweets/Retweets. **Le nouveau site internet www.vienneetgartempe.fr est en préparation avec la sortie du visuel fin 2017 et une mise en ligne prévue en 2018.**



Signalétique

Les triangles fleurissent sur les bâtiments, à commencer par les véhicules de service puis par la Maison des Services et enfin le site de Lussac-les-Châteaux. La rénovation des totems des zones d'activité et la signalétique des bâtiments est prévue pour 2018.



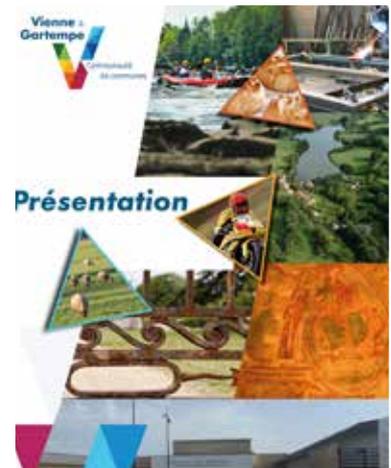
Bloc notes :
Application de la charte graphique



La Maison des Services :
Création de l'enseigne

La charte graphique

Site internet :
vienneetgartepe.fr



Fascicule de présentation de la CCVG

Rénovation de totems



Les Totems

Gestion des personnels

Le service Ressources Humaines a assuré la préparation des arrêtés de transfert des personnels au sein de la CCVG au 1^{er} janvier 2017 ainsi que la mise en œuvre du protocole "Parcours Professionnel Carrières et Rémunération" (PPCR) applicable à cette même date. Ce protocole engendre une modification de l'ensemble des grilles statutaires sur lesquelles sont classés les agents publics.

L'année 2017 a également vu l'organisation des élections professionnelles car la collectivité a franchi le seuil des 50 agents dans le cadre de la fusion et dispose donc d'un comité technique (CT) et d'un comité hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT). Le CT s'est réuni 9 fois et le CHSCT 2 fois. Le nombre important de réunions du comité technique est lié en partie à un besoin important d'harmonisation des pratiques suite à la fusion de janvier 2017 et à la consultation des représentants du personnel dans ce cadre.

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertise et expérience professionnelle (RIFSEEP) a été mis en place au 1^{er} octobre 2017 avec une cotation des postes en fonction des missions accomplies. Aucun agent n'a eu de diminution de son régime indemnitaire dans ce cadre.

Au 1^{er} janvier 2017, 118 agents sont répartis de la façon suivante :

	Homme	Femme	TOTAL
DROIT PUBLIC	39	35	74
DROIT PRIVE	36	8	44
TOTAL	75	43	118

Les personnels de l'office de tourisme ont été transférés à l'EPIC Office de Tourisme au 1^{er} novembre 2017. Les personnels "petite enfance" de la mairie de Montmorillon ont été transférés à la CCVG au 1^{er} septembre 2017.

Prévention

Création du CHSCT

Le CHSCT de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe a été créé par délibération le 26 janvier 2017. Il comprend un collège des représentants du personnel avec 4 membres titulaires et 4 membres suppléants et un collège des représentants des élus avec 4 membres titulaires et 4 membres suppléants. Le CHSCT s'est réuni 2 fois en 2017 pour son installation et la validation du règlement intérieur puis pour une consultation sur la réorganisation des bureaux de la Maison des services.

Evaluation des risques professionnels

L'activité des conseillers de prévention a été principalement axée en 2017 sur la réalisation des Documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUERP) des communes de la CCVG. Le DUERP de la CCVG sera finalisé en 2018.

Autres actions de prévention

Des actions spécifiques d'accompagnement ont été menées auprès de personnels en ayant fait la demande ou suite à des accidents de travail. Le service a également mis en place des actions de sensibilisation et proposé des formations relatives à la sécurité et aux conditions de travail.

Grâce à un conventionnement particulier délivré par l'Etat, le service Environnement a la possibilité de recruter une trentaine de personnes en Contrat à durée déterminée d'Insertion. Ces personnes qui doivent avoir un agrément de Pôle Emploi, doivent être au moment de leur accueil, en difficulté par rapport à une reprise d'emploi durable.

En 2017, 51 personnes ont travaillé sur les chantiers du service Environnement.

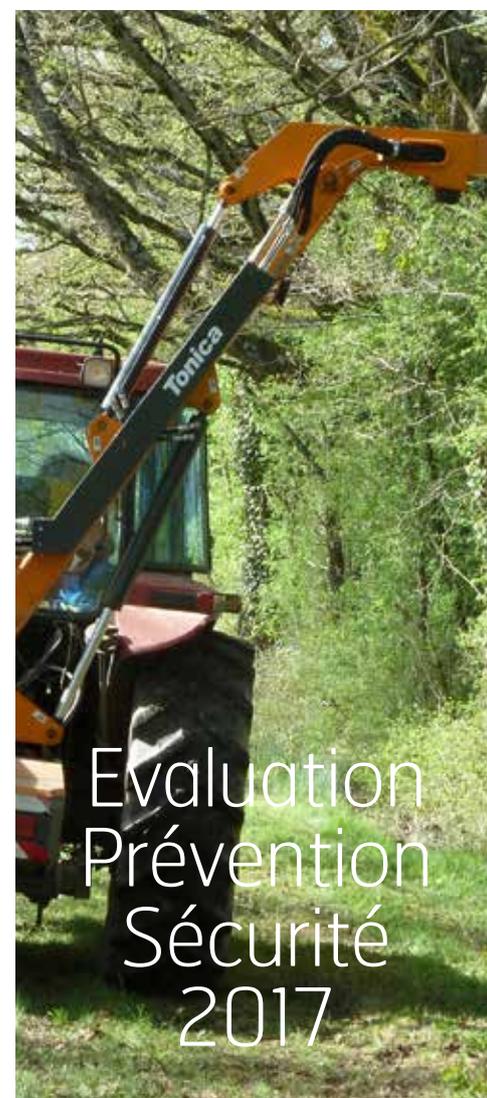
En entrées et sorties permanentes, notre effectif bouge perpétuellement. 16 personnes ont été recrutées alors que parallèlement 26 en sont sorties.

70 % des personnes sont sorties sur une solution d'emploi ou de formation dont 40 % d'entre-elles pour un emploi en CDI ou de plus de 6 mois. Ces très bons résultats sont dus à une reprise de l'emploi constatée sur notre territoire depuis 1 an. On constate que cette reprise se fait beaucoup par l'intérim.

Nos moyens d'actions :

- > La bienveillance
- > La reprise de confiance en soi par une activité valorisante car utile à tous
- > Etre acteur de son parcours et être aidé en cela
- > Se former en acquérant des compétences nouvelles et reconnues
- > L'insertion pour notre territoire

Pour 1 euro investi, il y a 6 euros de retombées directes et indirectes : les personnes sortent de l'assistanat, elles vivent et restent sur le territoire et contribuent ainsi à sa dynamique.



Evaluation
Prévention
Sécurité
2017

Les finances de la CCVG

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

La Communauté de communes Vienne & Gartempe (CCVG) a été créée au 1^{er} janvier 2017 dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

Les élus de la CCVG ont souhaité que soit rédigé un pacte fiscal et financier entre les communes et la Communauté de communes qui prenne en compte les priorités suivantes :

- > Neutraliser les conséquences de la fusion sur les contribuables ménages (pression fiscale identique avant et après la fusion)
- > Neutraliser les conséquences de la fusion sur les budgets des communes (maintien du niveau d'autofinancement des communes existant en 2016)
- > Maintenir la solidarité financière mise en œuvre par les communautés antérieures en matière de Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC) et de Dotation de Solidarité Communautaire (DSC).

Le budget 2017 tient compte des dispositions prévues dans ce pacte fiscal et financier.

Fiscalité professionnelle

	BASE	TAUX	PRODUIT
Fiscalité professionnelle unique (CFE)	53 355 000,00 €	22,43 %	11 966 993 €
Allocations compensatrices			419 441 €
Compensation part salaires			1 784 492 €
Foncier non bâti	4 761 000,00 €	1,72 %	81 889 €
Taxe additionnelle foncier non bâti			27 778 €
Taxe sur foncier bâti	66 318 000,00 €	4,02 %	2 665 984 €
IFER			5 454 883 €
CVAE			2 652 683 €
Taxe d'habitation	39 383 000,00 €	8,80 %	3 465 704
TASCOM			416 092 €
Prélèvement au profit du FDPTP			279 259 €
Sous total			29 215 198 €
Attribution compensatrice			21 310 159 €
Sous total			7 905 039 €
REOM			3 590 830 €
TOTAL			4 314 209 €

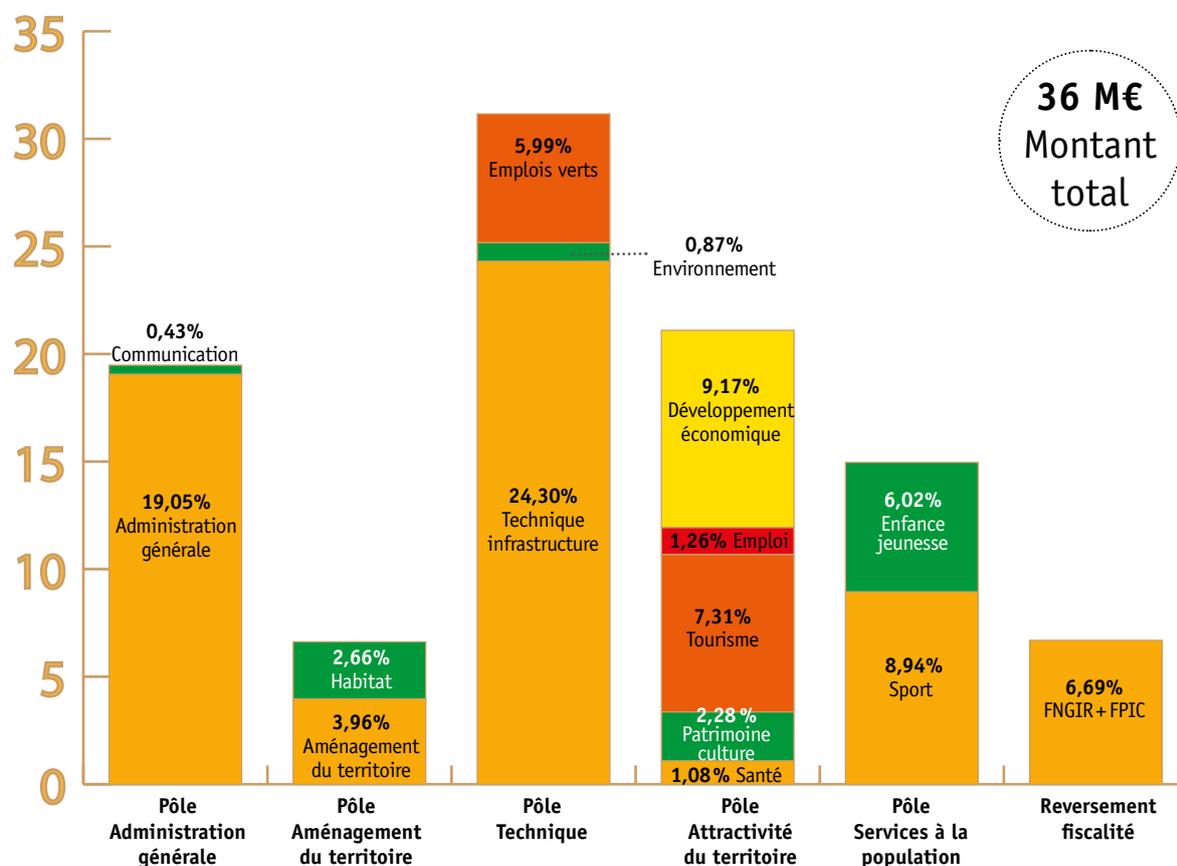
Les dotations

Libellé	Notifié
Dotation de compensation	2 106 549
dotation d'intercommunalité	488 963
Fonds départemental TP CIVAUX	551 776
Fonds National de Péréquation communale et intercommunale (FPIC) (*)	674 208
TOTAL	2 473 080

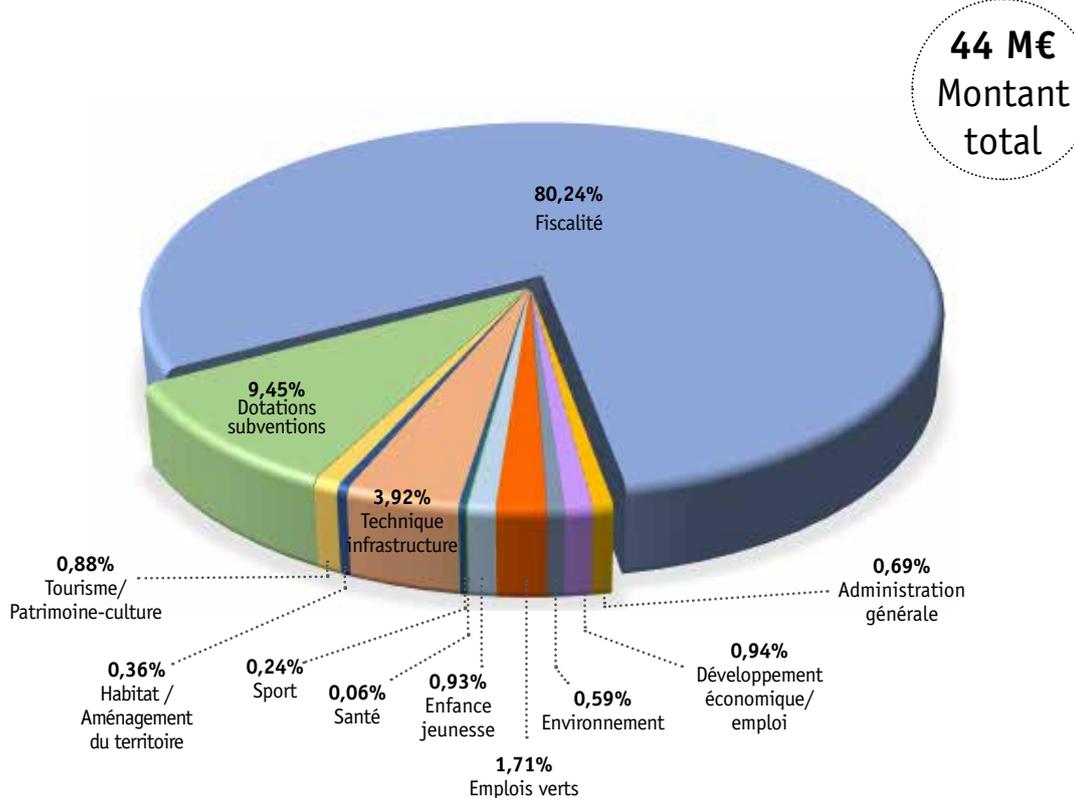
(*) en 2017, l'ensemble intercommunal (communes + CCVG) a été prélevé pour un montant de 958 464 € et a reçu un versement de 713 403 € ce qui donne une contribution 2017 de 245 061 € à reverser. La CCVG a pris à sa charge la somme de 674 208 €.

Le compte administratif 2017

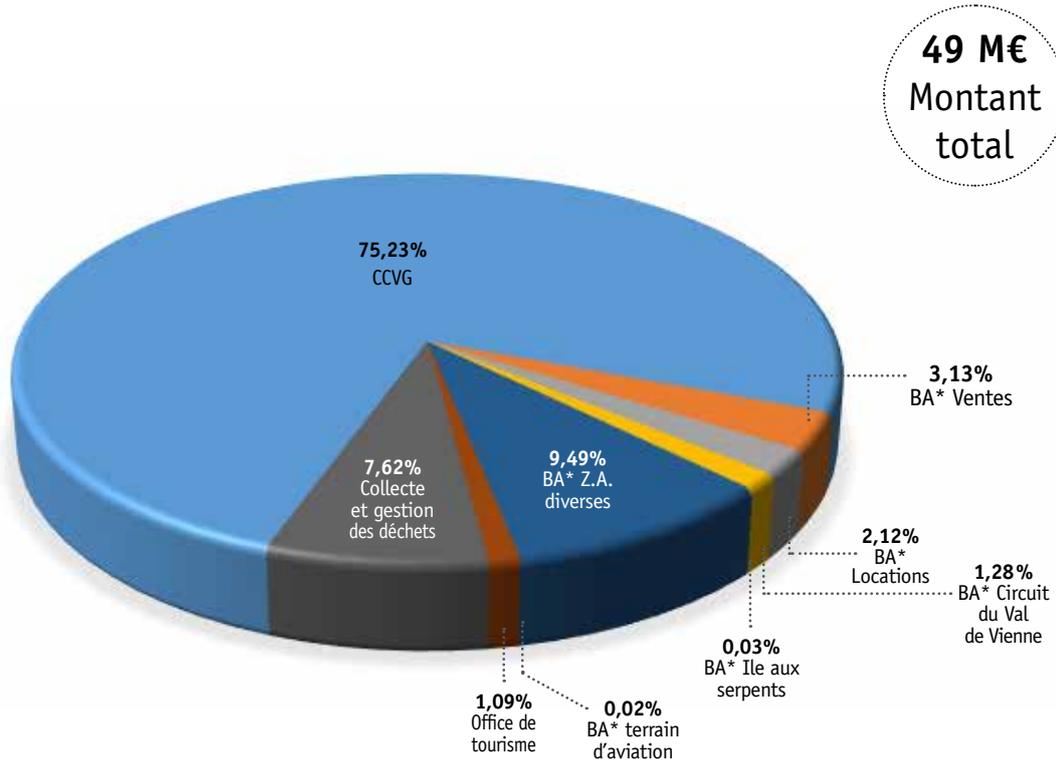
Dépenses de fonctionnement et d'investissement



Recettes de fonctionnement et d'investissement

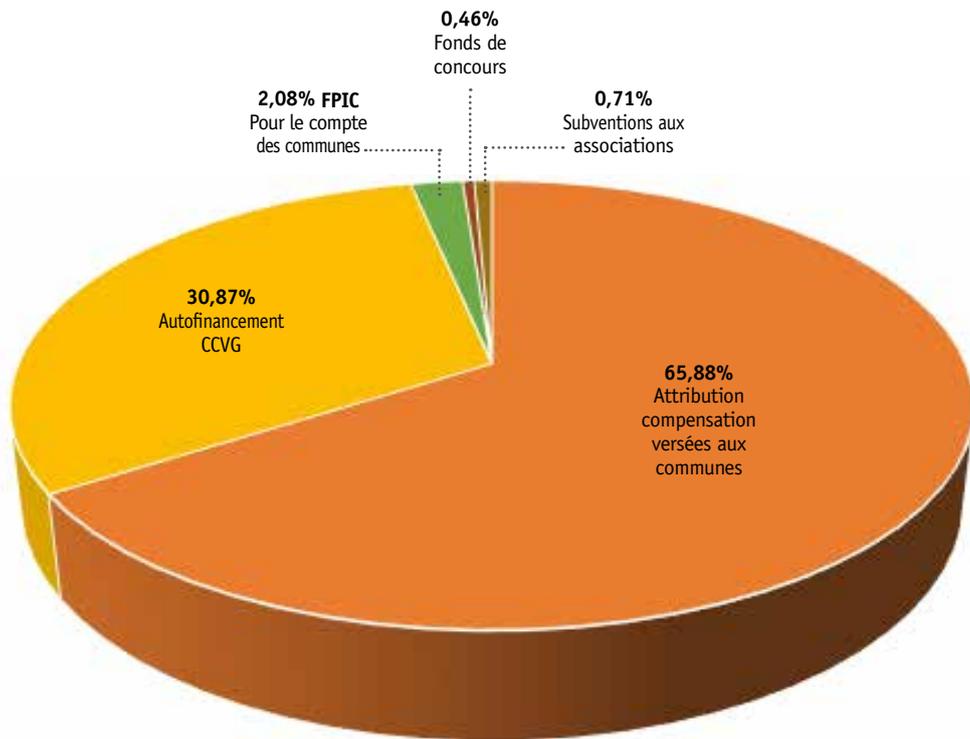


Budget consolidé



*BA : Budget annexe

Reversements (associations, communes) par rapport aux recettes directes
Part autofinancement



Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

La CLECT a pour mission principale d'établir un rapport portant évaluation des charges transférées. Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C-IV, elle est obligatoirement composée de conseillers municipaux des communes membres de la Communauté de communes Vienne & Gartempe.

Le nombre de membres de la CLECT est fixé à 55 (1 représentant par commune). Le Président et la Vice-Présidente élus sont : M. Aurélien TABUTEAU et Mme Claudie BAUVAIS.

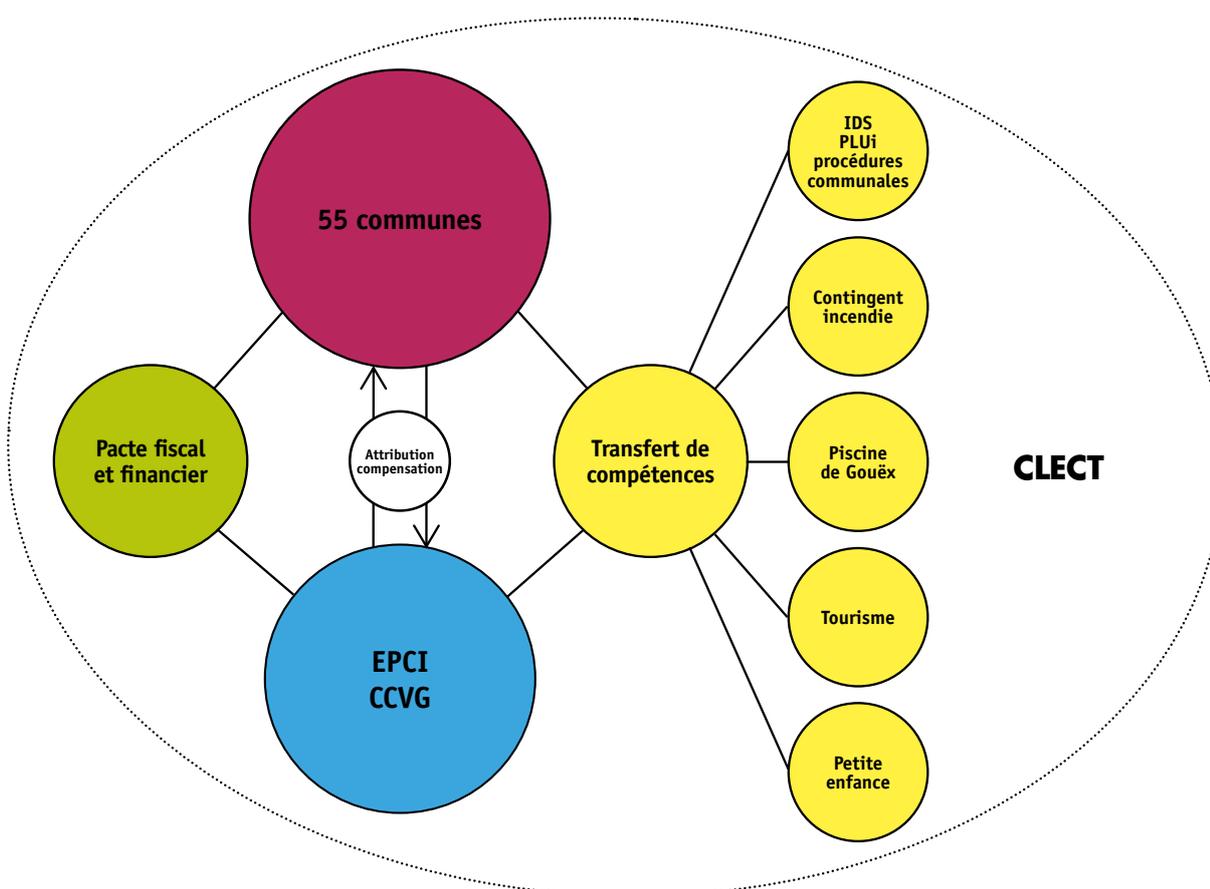
Lorsque la CLECT a adopté son rapport indiquant le montant des charges transférées, celui-ci est transmis par la Communauté aux communes qui doivent délibérer sur le montant des charges transférées proposées par la CLECT.

Le montant des charges transférées doit être approuvé à la majorité qualifiée des communes soit :

- > La moitié des communes représentant les deux tiers de la population
- > Ou les deux tiers des communes dépassant la moitié de la population

En 2017, la CLECT a examiné le transfert des charges pour les compétences suivantes :

- > Instruction du droit des sols
- > Contingent incendie
- > PLUi
- > Procédures communales
- > Piscine de Gouëx
- > Pacte fiscal et financier
- > Tourisme (à valider en 2018)
- > Petite enfance (à valider en 2018)



Règlement d'attribution

Années 2017-2018-2019

Approuvé par délibération du conseil communautaire du 4 mai 2017

Marchés publics CCVG

En application de l'article 2 paragraphe 3 des statuts de la Communauté de Communes, le conseil communautaire décide la mise en place d'un règlement pour le fonctionnement du fonds de concours destiné à soutenir les projets des communes adhérentes pour la période 2017 à 2019.

Article 1 : Le fonds de concours est destiné à accompagner les communes dans la mise en place de leurs projets et par conséquent stimuler la dynamique d'investissement sur le territoire.

Article 2 : Le financement accordé ne peut être supérieur à l'autofinancement communal.

- > L'enveloppe annuelle de ce fonds de concours est fixée à 180 000 €.
- > Le taux de subvention est de 10 % du montant HT de la dépense éligible.
- > La subvention est plafonnée à 10 000 € sur les trois années pour chaque commune.

Article 3 : Les dépenses éligibles :

Les dépenses d'investissement éligibles doivent concerner les opérations de construction, aménagement, réhabilitation, création d'ouvrages faisant partie du patrimoine communal d'un montant minimal HT de 5 000 € à l'exclusion des opérations figurant à l'article 4.

Article 4 : Ne seront pas éligibles à ce fonds de concours :

Les investissements bénéficiant d'autres fonds de concours spécifiques mis en place par la CCVG (Vallée des fresques, téléphonie mobile, internet haut débit et fonds carrières, fonds éolien, fonds culturel...);
Les acquisitions de matériel et mobilier.

Article 5 : Autres Conditions

Le délai de réalisation des travaux est fixé à trois ans à compter de la notification de la subvention.

Passé ce délai, la subvention sera annulée.

Au cours de la période triennale 2017/2018/2019 à la demande de la commune un accord de subvention pourra être annulé, l'enveloppe libérée pourra être attribuée à une autre opération de la commune.

Au cours de la même période, un complément d'aide pourra être attribué dans le cas de travaux supplémentaires à l'opération initiale dans la limite de l'enveloppe de 10 000 €.

En aucun cas, il ne peut y avoir de report de l'enveloppe d'aide non utilisée sur un autre fonds.

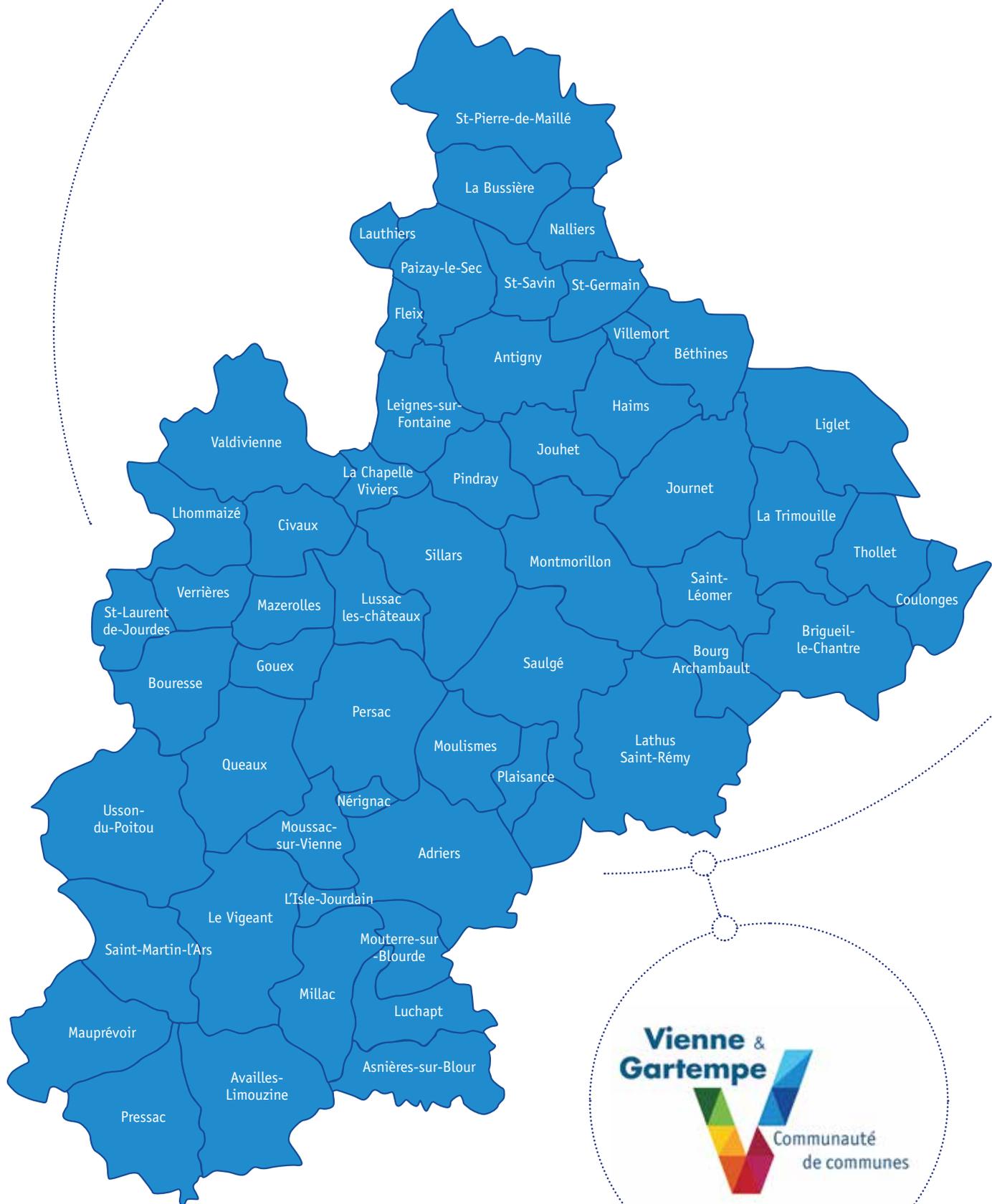
Article 6 : Le dossier de demande de subvention (avant début des travaux), pour être retenu, devra comporter les pièces suivantes :

- > La délibération de la commune
- > Une note explicative présentant le projet
- > Un plan de financement
- > Une copie des devis

Article 7 : Le versement de la subvention sera effectué au vu d'un état récapitulatif des dépenses visé par le receveur communal.

Article 8 : Le présent règlement sera applicable pour les années 2017/2018/2019.

ADRIERS	Remplacement menuiserie et éléments de chauffage bâtiment communal	3 237 €
	Aménagement et sécurisation de la rue principale	
BOURG-ARCHAMBAULT	Aménagement de la salle polyvalente	826 €
	Aménagement de la mairie	
COULONGES	Fourniture et pose de mâts aux Hérolles et à La Bergerie	3 284 €
JOURNET	Fourniture et pose 3 boîtiers prises pour guirlandes	3 300 €
	Réfection de la route de la Bordelière	
	Réhabilitation d'un logement en logement locatif social	
	Acquisition de deux tables PMR	
LATHUS-ST-RÉMY	Réparation de l'église	1 187 €
LIGLET	Achat de vitraux pour chapelle Sainte-Marguerite	10 000 €
	Sécurisation du bourg - Aménagement de cheminements pour piétons	
	Restauration de la mairie	
LUCHAPT	Travaux accessibilité sanitaires du stade	2 854 €
	Remplacement de la chaudière de la mairie	
	Acquisition columbarium	
	Remplacement porte bibliothèque + fenêtre au stade	
	Travaux au cimetière (création d'un ossuaire et exhumation)	
MOUTERRE-SUR-BLOURDE	Relevage de huit concessions dans le cimetière	507 €
PLAISANCE	Rénovation et mise en conformité d'un logement communal	10 000 €
PRESSAC	Travaux de réfection de la couverture de la salle des fêtes	3 282 €
QUEAUX	Extension du camping et aire de loisirs	10 000 €
SAINT-GERMAIN	Agrandissement bassin d'orage et installation bassin filtration	1 590 €
SAINT-LÉOMER	 Remplacement des volets de la Mairie + aménagement chemin d'accès et parking au site de Mazamas	1 466 €
SAULGÉ	Pose de mâts d'éclairage public + travaux voirie village de Poilieu	8 772 €
LE VIGEANT	Installation d'une climatisation réversible dans la mairie	 570 €
VILLEMORT	Travaux de remise aux normes du stade municipal	5 374 €
	Création aire de stockage de matériaux	
	Enfouissement réseaux de télécommunications hameau "Bigeauderies"	
	Enfouissement réseaux électriques et réfection éclairage public hameau "Bigeauderies"	
TOTAL ATTRIBUTION 2017		66 249 €



Contact

6 Rue Daniel Cormier BP 20017
 86502 MONTMORILLON
 Tél. : 05 49 91 07 53
 Mail : contact@ccvg86.fr



Rejoignez-nous

Toute l'information de votre Communauté de communes sur :
www.vienneetgartempe.fr